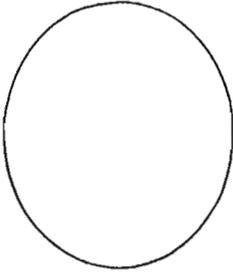
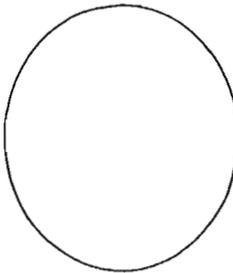


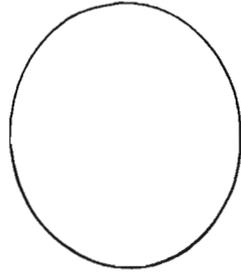
Les maires de Saint-Odilon de 1866 à 1983



John Hinds
(1866-68)



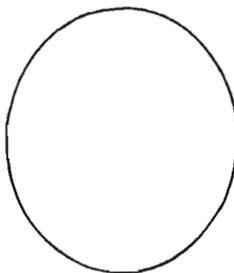
Michael Armstrong
(1868-1870)



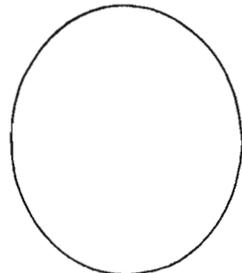
Alexandre McClintock
(1870-1872)



J. Prospère Lessard
(1872-75)
(1889-90)
(1891-1913)



James Hinds
(1875-1884)



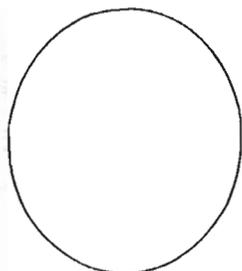
Élie Plante
(1885)



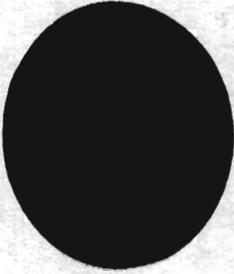
Edward Brennan
(1886-1887)



Joseph Gagné
(1887)



Samuel Armstrong
(1888)



Octave Bourgault
(1890)



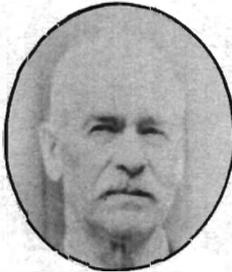
Linière Poulin
(1913-14)



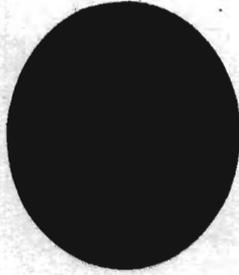
Théophile Bellavance
(1914)



Alphonse Lessard
(1915-1918)



Linière Lessard
(1918-1920)



Israël Pigeon
(1920-1922)



Florian Maheux
(1922-1924)



Patrick Connor
(1924-1929)



Joseph Lessard
(1929)



Lawrence Colgan
(1929-30)



Joseph Fecteau
(1931-1941)



Édouard Lessard
(1941-1943)



Léo Vachon
(1943-1946)



Marius Lord
(1946-1953)
(1955-1959)



Éphrem Boivin
(1953-1955)



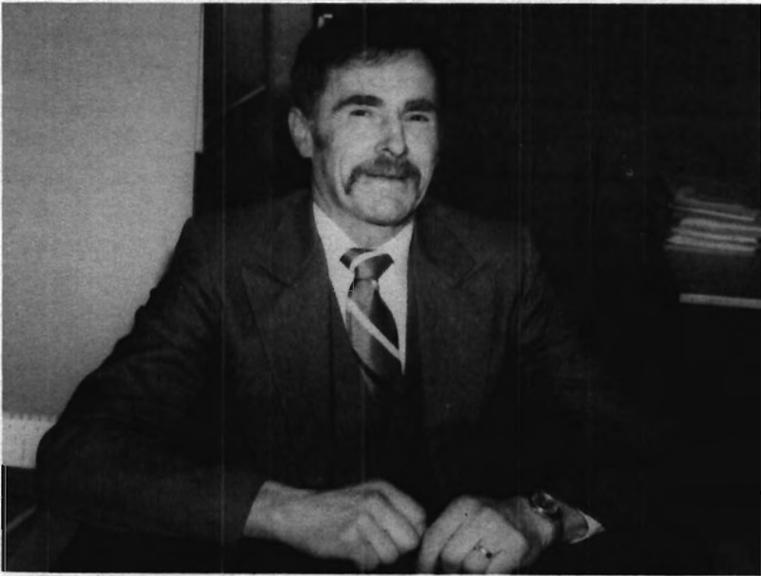
Raoul Lessard
(1959-1963)



Rodolphe Cloutier
(1963-1967)



Adélard Labbé
(1967-1974)



Le maire actuel: M. Gaétan Pouliot
(1974-)



Le secrétaire-tésorier actuel: M. André Fecteau
(1977-)

Secrétaires-trésoriers

P. Cassidy, 1866-1872; Georges Cuture, 1872-1873; B. Jones, 1873-1881; Georges Sample, 1881-1887; Joseph Drapeau, 1887-1891; Thos. Doyon, 1891-1917; Gédéon Breton, 1917-1920; Eusèbe Fecteau, 1920-1922; Louis Drouin, 1922-1933; Antonio Lessard, 1933-1952; Laurent Duval, 1952-1964; Anne-Marie Cloutier-Duval, 1964-1977; André Fecteau, 1977-

Conseillers

- 1866: Édouard Colgan, Patrick Hinds, John Sample, Andrew Hamilton, Edward Hinds jr., Alexandre McClintock.
- 1868: Édouard Colgan, John Hayes, John Free, Luke Foley, Isaac Bagley.
- 1870: James Courtney, Abraham Lapointe, John Hinds, Andrew Hamilton, Williams Matthews, Thomas Fitzgerald.
- 1872: Thomas Fitzgerald, James Hinds, Édouard Colgan, Isaac Bagley, Richard Free, J.P. Lessard, James Mangan.
- 1873: Édouard Colgan, William Garvin, Isaac Bagley, Thomas Fitzgerald, James Hinds.
- 1874: Thomas Fitzgerald, Isaac Bagley, William Garvin, Michael Armstrong, Abraham Lapointe.
- 1875: James Hinds, Alexander McClintock, William Lennix, Michael Armstrong, Abraham Lapointe.
- 1876: Patrick O'Brien, Martin Connor, Patrick Fitzgerald, Alexander McClintock.
- 1884: Damasse Fortin, François Parent, J.B. Brun, Joseph Boivin, William Hume, Henry Connor.
- 1885: Joseph Boivin, Damasse Fortin, Pierre Guenette, Octave Bourgeault, Alexander Bilodeau.
- 1886: Damasse Fortin, Joseph Boivin, Patrick Fitzgerald, Pierre Guenette.

- 1887: Patrick Fitzgerald, Pierre Nolin, J.P. Lessard, Samuel Armstrong, Éli Plante.
- 1888: Patrick Fitzgerald, Pierre Nolin, J.P. Lessard, Jean Maheux.
- 1890: J.P. Lessard, Jean Maheux, Anselme Vallières, Pierre Nolet.
- 1891: J.P. Lessard, Anselme Vallières, Samuel Watson, Joseph Rancourt, David Hinds.
- 1892: Benoni Gosselin, Joseph Rancourt, David Hinds, Andrew Sample, Vital Langlois.
- 1893: Benoni Gosselin, Joseph Rancourt, Martin Conner, Thomas Fitzgerald.
- 1894: Thomas Fitzgerald, Damasse Bolduc, Vital Langlois, William Wickens, John Hinds.
- 1913: Amedée Pouliot, Odilon Bolduc, Michael Fitzgerald, Théophile Bellavance, Joseph Côté, Wensislas Roy.
- 1914: Wensislas Roy, Joseph Côté, Néré Gilbert, Michael Brennan, Ludger Maheux, Treflé Nadeau.
- 1915: Wensislas Roy, Néré Gilbert, Ludger Maheux, Treflé Nadeau, Joseph Bolduc, John Colgan.
- 1916: Ludger Maheux, John Colgan, Odilon Lessard, Joseph Vachon.
- 1917: Odilon Lessard, Christophe Drouin, Noel Roy, Patrick Colgan, Gédéon Vachon, Arthur Duval.
- 1918: L. Maheux, Gédéon Vachon, Pat Colgan, Ludger Maheux, Maurice Brun.
- 1919: Ludger Maheux, Maurice Brun, Alfred Marcoux, Néré Gilbert, Lawrence Colgan, Clothaire Pomerleau.
- 1920: Lawrence Colgan, Adélar Cloutier, Clothaire Conner, Achille Labrecque, Albert Doyon.
- 1922: Clovis Nolet, Pierre Allaire, Jacob Cassidy, Joseph Lessard, Eusèbe Fecteau, Philippe Labbé.
- 1923: Edmond Cloutier, Clovis Nolet, Patrick Nolet, J. Edmond Cloutier, Clovis Nolet, Patrick Nolet, J. Baptiste Ruel.
- 1924: Maurice Brun, Alphonse Giguère, Hormidas Lessard, J. Baptiste Ruel.

- 1925: Maurice Brun, Alphonse Giguère, Hormidas Lessard, Noé Roy.
- 1926: Maurice Brun, Victor Brun, Cléophas Drouin, Hormidas Lessard, Joseph Bisson.
- 1927: Maurice Brun, Alfred Gosselin, Victor Brun, Louis P. Doyon, Joseph Fecteau, Cléophas Drouin.
- 1928: Alfred Gosselin, Joseph Fecteau, Édouard Lessard, Léonard Poulin.
- 1929: L.P. Doyon, Edmond Gilbert, Édouard Lessard, Edmond Fecteau, James Colgan.
- 1930: L.P. Doyon, Edmond Gilbert, Édouard Lessard, Edmond Fecteau, James Colgan, Philomon Lessard.
- 1931: Valère Vachon, Philomon Lessard, Patrick Colgan, Ovila Nolet, Chrisolophe Rouillard, Alphonse Couture.
- 1932: Patrick Colgan, Philomon Lessard, Valère Vachon, Wilfrid Giguère, Hervé Turcotte.
- 1933: Éphrem Boivin, Eddy Fitzgerald, Wilfrid Giguère, Joachim Pigeon, Hervé Turcotte, Philibert Rouillard.
- 1940: Stanislas Boily, Philippe Lessard, Michael Brennan, Clément Nadeau.
- 1941: Alphonse Côté, Philippe Maheux, Armand Pouliot, Welly Wickens.
- 1942: Odias Drouin, Philippe Maheux, Stanislas Boily, **Armand Pouliot**.
- 1943: Armand Pouliot, Odias Drouin, Dominique Nadeau, Odé Colgan, Stanislas Boily, Joseph Ruel.
- 1944: Joseph **Labbé**, Fortunat Bisson, Odé Colgan, Joseph Cloutier, Dominique Nadeau, Armand Pouliot.
- 1950: Léo-Paul Pouliot, Gédéon Labbé, Ralph O'Connor, Jean-Thomas Fecteau, Charles Poulin, René Vachon.
- 1951: Léo-Paul Pouliot, Ralph O'Connor, Gédéon Labbé, Albert Bilodeau, Jean-Thomas Fecteau.
- 1952: Gédéon Labbé, Ralph O'connor, Albert Bilodeau, Louis Drouin, Albert Doyon, Hormidas Poulin.
- 1953: Georges Poulin, Louis Colgan, Hormidas Poulin, Albert Bilodeau, Louis Drouin, Albert Doyon.

- 1954: Georges Poulin, Louis Colgan, Alphonse Gosselin, Albert Bilodeau, Albert Doyon, Louis Drouin.
- 1961: Réal Poulin, Philippe Colgan, Armand Fecteau, Odilon Asselin, Daniel Rouillard.
- 1962: Philippe Colgan, Armand Fecteau, Daniel Rouillard, Odilon Asselin, Élie Bilodeau.
- 1963: Henri Giguère, Philippe Colgan, Gérard Labbé, Odilon Asselin, Daniel Rouillard, Élie Bilodeau.
- 1964: Henri Giguère, Philippe Colgan, Gérard Labbé, Théophitus Baillargeon, Gérard Gilbert, Élie Bilodeau.
- 1965: Henri Giguère, Philippe Colgan, Aurélius Maheux, Théophitus Baillargeon, Gérard Gilbert, Élie Bilodeau.
- 1966: Henri Giguère, Éric Colgan, Aurélius Maheux, Théophitus Baillargeon, Gérard Gilbert, Ernest Vachon.
- 1967: Émile Bisson, Éric Colgan, Aurélius Maheux, Théophitus Baillargeon, Gérard Gilbert, Ernest Vachon.
- 1968: Émile Bisson, Éric Colgan, Aurélius Maheux, Conrad Couture, Henri Labbé, Ernest Vachon.
- 1969: Noel Nadeau, Éric Colgan, Aurélius Maheux, Conrad Couture, Henri Labbé, Ernest Vachon.
- 1970: Noel Nadeau, Éric Colgan, Aurélius Maheux, Conrad Couture, Henri Labbé, Ernest Vachon.
- 1971: Noel Nadeau, Valérien Colgan, Aurélius Maheux, Conrad Couture, Henri Labbé, Ernest Vachon.
- 1972: Noel Nadeau, Valérien Colgan, Aurélius Maheux, Denis Nadeau, Eugène Cloutier, Gaetan Pouliot.
- 1973: Adonia Brousseau, Valérien Colgan, Jean-Marc Drouin, Denis Nadeau, Eugène Cloutier, Gaetan Pouliot.
- 1974: Adonia Brousseau, Valérien Colgan, Jean-Marc Drouin, Raymond Boily, Eugène Cloutier, Denis Nadeau.
- 1977: Léo Vachon, Daniel Magher, Norbert St-Hilaire, Denis Nadeau, Raymond Boily, Eugène Cloutier.
- 1978: Léo Vachon, Norbert St-Hilaire, Jean-Claude Montpetit, Jacques Vachon, Henri-Paul Drouin, Daniel Magher.

- 1979: Léo Vachon, Hugues Labbé, Norbert St-Hilaire, Jacques Vachon, Henri-Paul Drouin, Jean-Claude Montpetit.
- 1981: Gérard O'Connor, André Drouin, Yvon Cloutier, Jacques Vachon, Henri-Paul Drouin, Jean-Claude Montpetit.
- 1983: Gérard O'Connor, André Drouin, Yvon Cloutier, Jacques Vachon, Jean-Charles Drouin, Jean-Claude Montpetit.

Procédures du conseil et des élections

La première séance du conseil municipal du Canton de Cranbourne eut lieu le 15 janvier 1866. La tradition orale veut que cette réunion se soit tenue dans une maison du haut du sixième rang et que la session fut très orageuse. La raison de la mésentente fut peut-être la nomination des personnes chargées d'établir les rôles d'évaluation.

Les réunions du Conseil ont alors lieu tous les trois mois.

PHOTOCOPIES DU PREMIER PROCÈS-VERBAL,
voir pages suivantes.

List of Councilors who elected in
 the County of Greenham on the 20th day
 of January 1866. James Thompson President
 elected on

Edward Colgan

John Bonds

Patrick Bonds

John Sample

Andrew Hamilton

Edward Bonds Junior

Alexander Mc Clatchie

(Members of the
 Township of Greenham)

of a general session of the Township Council
 of the County of Greenham held in said town
 on Monday the 15th day of January in the year
 of our Lord one thousand eight hundred and sixty
 six in conformity to the provisions of the laws
 therein incorporated of 1860 at which meeting
 present Edward Colgan John Bonds Patrick
 Hamilton John Sample Alexander Mc Clatchie
 Andrew Hamilton and Edward Bonds Junior
 members of said Council and forming a quorum
 thereof the said John Bonds viz. Mayor pres
 the said Council doth hereby ordain and enact
 as follows to wit.

On motion voted that the said Ed
 wards Councilors be elected to the office of the
 Council unannounced

on motion voted that (Patrick Hamilton) be
 appointed to the office of Secretary of the
 Township Council

Motion voted that Philip Colgan be appointed
to the office of Road Inspector for the front and bye-
roads of the first and second ranges of the Township
of Cranbourne; John Binnie, Road Inspector for
the front and bye-roads of the third and fourth ranges
of said Township; John George Waller, Road Inspector Road in-
for the fifth and sixth ranges front and bye-roads Spectors.
Thomas Fitzgerald, Road Inspector for the front
and bye-roads of the seventh and eight ranges of the
said Township, and James McClintock Road Inspector
for the front and bye-roads of the ninth and tenth
ranges of the said Township of Cranbourne.

Carried unanimously.
An Motion voted that Richard Free, Thomas
Butt and Thomas Sheerin Junior - all of the Township
of Cranbourne be appointed to the office of Val-
uators for the said Township of Cranbourne.

Carried an division, Edward
Colgan Patrick Hinds, Arthur Karmilton and Alex-
ander McClintock voting for and John Samble
and Edward Hinds Junior voting against the
Motion

Motion Moved to adjourn, to meet
again on the first Monday in march next,

Carried.

J. P. Cassidy
Secy (in)

John Hinds, Mayor

**Procès-verbaux des votes et délibérations
du conseil municipal du Canton de Cranbourne,
comté Dorchester, Bas-Canada**

Liste des conseillers dûment élus pour le Canton de Cranbourne le 2^e lundi de janvier 1866. James Mangan, président d'élection: Edward Colgan, John Hinds, Patrick Hinds, John Sample, Andrew Hamilton, Edward Hinds, junior, Alexander McClintock.

Corporation du Canton de Cranbourne.

À une session générale du conseil municipal du Canton de Cranbourne, tenue dans ledit Canton, lundi 15 janvier en l'année de Notre Seigneur 1866, conformément aux articles de la « Loi municipale de 1860 Bas-Canada », à laquelle réunion sont présents Edward Colgan, John Hinds, Patrick Hinds, John Sample, Alexander McClintock, Andrew Hamilton et Edward Hinds, junior, membres dudit conseil et formant quorum du conseil, ledit John Hinds Esq. maire, président dudit conseil ci-après décrète comme suit, à savoir:

Proposition votée que Philip Colgan soit nommé au poste d'inspecteur de routes pour les routes de front des rangs 1-2 du Canton de Cranbourne: John Bennie, inspecteur de routes pour les routes des rangs 3 et 4 dudit Canton. John Georges Waller, inspecteur de routes pour les rangs 5 et 6 des routes de front. Thomas Fitzgerald, inspecteur de routes pour les routes de front des rangs 7 et 8 dudit Canton et James McClintock, inspecteur de routes pour les routes des rangs 9 et 10 dudit Canton de Cranbourne. Adopté à l'unanimité.

Proposition votée que Richard Free, Thomas Ruth et Thomas Sheerin Junior tous du Canton de Cranbourne, soient nommés au poste d'évaluateurs pour ledit Canton de Cranbourne, adopté sur division.

Edward Colgan, Patrick Hinds, Andrew Hamilton et Alexander McClintock votant pour; et John Sample et Edward Hinds junior votant contre la proposition.

Par proposition votée pour ajourner et se réunir à nouveau le 1^{er} lundi de mars prochain. Adopté.

P. CASSIDY,
Secrétaire-trésorier.

John HINDS,
Maire.

- 1870: 1^{er} conseiller de langue française élu à St-Odilon: Abraham Lapointe.
- 1872: Il est proposé que la prochaine réunion trimestrielle du conseil municipal soit tenue le premier lundi de décembre prochain au lieu ordinaire et que dans le futur, toutes les réunions du conseil soient tenues trimestriellement.
- " : Ledit conseil municipal de Cranbourne a passé une résolution afin que B. Jones, secrétaire-trésorier garde le bureau du conseil ouvert seulement 2 jours pendant la semaine, ceci le mardi et jeudi de 9 hres a.m. à 4 hres p.m., à sa résidence privée.
Le conseil municipal accorde à B. Jones, secrétaire-trésorier, \$ 30.00 par année et 7% de tout l'argent qui est rapporté pour l'utilité dudit conseil municipal de Cranbourne pour son terme et ses services pour ladite municipalité de Cranbourne et de garder dans les registres les procédures dudit conseil.
- " : Jean-Prospère Lessard est élu maire de St-Odilon. C'est le premier maire de langue française dans l'histoire de St-Odilon.
- 1873: Proposé par Thomas Fitzgerald, secondé par Isaac Bagley qu'une résolution de ce conseil soit envoyée à son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du Québec espérant qu'il accordera le privilège d'avoir toutes les résolutions et règlements et ordres faits par publication du conseil du Canton de Cranbourne à être faits et publiés en une langue seulement, c'est-à-dire la langue anglaise, excepté ceux à être publiés dans la Gazette officielle de la Province de Québec.
- 1881: Il est proposé que le bureau du secrétaire-trésorier soit ouvert deux fois par semaine, c'est-à-dire lundi et samedi, à la résidence du secrétaire-trésorier.
- " : Les élections se tiennent de 10 hres a.m. à 6 hres p.m. le dimanche.

1884: La suite du livre des sessions du conseil est écrite en français. Joseph Drapeau est engagé comme secrétaire-trésorier pour le même salaire qu'en 1872.

1913: Le 3 février, proposé par Amédée Pouliot et secondé par Michel Fitzgerald et résolu à l'unanimité que M. Théophile Bellavance soit élu maire de la municipalité en remplacement de M. Linière Poulin.

1914: Le 4 mai, il est proposé qu'à l'avenir, le conseil siège à sept heures du soir tous les premiers lundis de chaque mois jusqu'à nouvel ordre. Même proposition faite le 3 mars 1915.

1915: Il est proposé que M. Alphonse Lessard soit élu maire de cette municipalité.

- 1921:
- 1) Le Conseil tiendra ses sessions générales le premier lundi de chaque mois, à l'endroit de ladite municipalité et à l'heure fixée par une résolution du Conseil.
 - 2) Les sessions du Conseil seront publiques, mais les contribuables présents ne pourront adresser la parole au Conseil qu'après avoir demandé la permission au maire et en avoir obtenu le droit.
 - 3) Pendant les libérations du Conseil, les personnes présentes devront observer le silence et ne pas causer entre elles de manière à ne pas troubler les délibérations du Conseil.
 - 4) Quiconque, pendant les sessions du Conseil, adressera à haute voix la parole au Conseil, au maire, à un ou plusieurs conseillers, sans en avoir obtenu la permission du Conseil, quiconque parlera dans la salle à voix assez haute pour troubler les délibérations du Conseil pourra être rappelé à l'ordre par le maire, et si à la même session, il enfreint de nouveau le règlement après avertissement du maire, il sera passible d'une amende n'excédant pas \$ 20.00 poursuivable et recouvrable suivant les articles 803 et 810 du code municipal.

- 5) Le secrétaire-trésorier de la Municipalité sera engagé par le Conseil durant bon plaisir à raison d'un salaire annuel payable le premier de chaque mois pour la portion de son salaire gagné durant le mois précédent.
- 6) Le bureau du secrétaire-trésorier sera établi au lieu où se tiennent les sessions du conseil, à moins que par résolution, le conseil ne fixe un autre endroit.
- 7) Le secrétaire-trésorier doit donner au conseil un cautionnement hypothécaire au montant de \$ 500.00 conformément aux articles 151 à 160 inclusivement au code municipal.
- 8) Le secrétaire-trésorier devra déposer au moins chaque semaine les montants collectés ou reçus par la corporation à la Banque d'Hochelaga de St-Odilon, suivant l'article 165 du code municipal.
- 9) Il ne devra payer aucun montant en argent, mais toujours par un chèque sur le compte de la banque.
- 10) Le chèque, pour tout compte supérieur à \$ 10.00 devra être signé par le maire et le secrétaire-trésorier, à moins que par résolution, le conseil en ordonne autrement.
- 11) À chaque session générale du Conseil, le secrétaire-trésorier devra soumettre au Conseil un état détaillé des montants reçus depuis la session précédente et faire constater au Conseil par le livre de banque que ces montants ont été déposés à la banque, il devra aussi, là et alors, fournir un état des dépenses avec les pièces justificatives de chaque item.
- 12) Le Conseil devra alors approuver ou rejeter par résolution ce rapport du secrétaire-trésorier.
- 13) Le secrétaire-trésorier devra se départir de la possession des livres et archives du Conseil en faveur du maire chaque fois que ce dernier lui en fera la demande, le maire devra alors lui en donner un reçu et les lui retourner dans les 8 jours.

- 14) Le bureau du secrétaire-trésorier devra être fixé par ce règlement le premier jour de chaque semaine de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Le secrétaire-trésorier devra alors avoir en sa possession les livres, pièces, registres, documents ou archives qui pourront être demandés suivant les déposés.
- 15) Le salaire de chaque estimateur nommé en vertu de l'article du code municipal est de \$ 20.00 par jour pour le temps qu'il fera l'évaluation.
- 16) Le salaire et les rémunérations des inspecteurs agraires de la municipalité seront ceux fixés par les articles 189 et 190 du code municipal. Ces inspecteurs n'auront droit à aucune autre rémunération de la part de ce conseil.
- 17) Le Conseil devra nommer par résolution pour toute la municipalité un inspecteur municipal suivant l'article 178 du code municipal et son salaire sera de \$ 0.30 de l'heure d'ouvrage.
- 18) Les devoirs de cet inspecteur municipal seront ceux déterminés par le code municipal.
- 19) Les inspecteurs de voirie de chaque arrondissement seront nommés par le Conseil et leurs salaires seront fixés suivant le code municipal.
- 20) Ces inspecteurs de voirie seront sous le contrôle de l'inspecteur municipal et devront lui obéir.
- 21) Le Conseil a aussi le droit par résolution de se choisir un aviseur légal, un avocat pratiquant et de payer ses services et déboursés. Le maire aura le droit de s'acquérir les services et la présence aux sessions du Conseil de cet aviseur engagé, à moins que le Conseil s'y oppose, mais alors, toute résolution du Conseil dans ce sens n'aura effet que pour les services de cet aviseur qui n'aura pas été alors requis par le maire.

1922: *Règlement n° 11.* — Élections.

Attendu qu'il est opportun pour le conseil de cette

municipalité de se prévaloir des dispositions de l'article 290 du code municipal et de décréter qu'à l'avenir, l'élection du maire et des membres du conseil municipal aura lieu au scrutin secret. Le conseil ordonne et statue par règlement comme suit :

- 1) À l'avenir, la votation aux élections du maire et des membres du Conseil de la municipalité de St-Odilon de Cranbourne se fera au scrutin secret au lieu d'être de vive voix suivant les prescriptions des articles 290 à 313 inclusivement du code municipal de la Province de Québec.
- 2) Le présent règlement entrera en vigueur six mois après sa promulgation.

Florian MAHEUX, *maire*
Louis DROUIN, *sec.-trés.*

1923: Élections; M. Florian Maheux est réélu maire.

1948: *Règlement n° 78.*

Attendu qu'il est plus pratique pour nous, contribuables de la municipalité de St-Odilon de tenir des élections en mai pour cause des temps froids et des tempêtes de l'hiver, il est ordonné de statuer par règlement ce qui suit : à l'avenir, les élections municipales se tiendront le deuxième mercredi du mois de mai au lieu du deuxième mercredi de janvier, et ce règlement restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit amendé.

1959: Le 6 juillet, il est proposé que cette municipalité soit divisée en deux arrondissements champêtres séparés par la route Langevin et désignés par arrondissements nord-est et sud-ouest.

1982: Code municipal, *article 245.*

La votation a lieu le premier dimanche de novembre, à moins que le conseil n'ait décidé, par règlement, de la fixer au premier lundi de novembre.

Article 266.

La votation s'étend de huit heures (8) du matin à dix-huit (18) heures, sauf s'il existe un règlement du conseil reportant la fermeture des bureaux de votation à une heure plus tardive, mais n'excédant pas vingt (20) heures.

Avis publics

Dans les années 1880-1890, les avis publics sont affichés près de la porte de l'église catholique et près de la porte de la maison d'école. Le secrétaire de la municipalité lisait à haute et intelligible voix, à l'issue du service divin.

Le 30 novembre 1891, les avis publics sont affichés à la porte de la chapelle paroissiale, à la porte de la maison du conseil.

Les avis sont publiés :

Pour annoncer une élection (maire et conseillers.) Afficher les noms des candidats de l'élection, permis d'alcool, permis d'épicerie, révision du rôle d'évaluation, demande de soumissions, ventes à l'enchère publique pour taxes municipales et scolaires dues, modification de taux pour le service de l'eau, dépôt du rôle de perception.

Ces avis sont publiés en français et en anglais.

4 avril 1960.

Il est proposé que le secrétaire-trésorier soit dispensé de lire les avis publics à la porte de l'église. À compter de cette date, l'affichage sera nécessaire.

Protection civile

Règlement : 1936

1^o Pour assurer la paix et l'ordre public, il est décrété qu'une force de police dans cette municipalité soit maintenue et habillée.

2^o Cette force de police se composera d'un constable pourvu d'un insigne, d'un bâton et d'une arme, si nécessaire.

3^o Le constable nommé devra faire son possible pour maintenir la paix et le bon ordre, prévenir toute infraction contre les personnes et contre les propriétés de Sa Majesté, voir à l'observance de tout concernant la paix, le bon ordre, la morale et le bon gouvernement, exécuter tous les ordres légaux et instructions légitimes reçues et d'une façon générale, remplir tous les devoirs auxquels sont tenus par la loi les constables.

13 avril 1954

Une force de police devra être maintenue dans les limites de la municipalité.

Le constable verra à maintenir l'ordre et il devra être en devoir actif le samedi et le dimanche et en tout temps lorsqu'il sera demandé spécialement par le maire de la municipalité.

Ont été constables à St-Odilon : M. Onil Baribeault ; M. Réal Poulin, M. Théophile Veilleux.

Circulation-stationnement

1931

Demande est faite au ministère de la Voirie pour faire poser des affiches afin de limiter la vitesse des automobilistes dans le village de l'église et des quatre chemins du 6^e rang.

7 novembre 1955

Il est proposé que le maire soit autorisé à aller rencontrer le Ministre de la Colonisation pour demander de l'aide du gouvernement, pour l'organisation d'un terrain de stationnement dans le village.

30 mars 1979

Changement des limites de vitesse du système anglais au système international c'est-à-dire le système métrique ainsi que la diminution de certaines limites de vitesse.

Cueillette des ordures

1959

L'enlèvement des ordures ménagères par le conseil, dans une partie de la municipalité (village) est décrété et sera fait au taux de \$2.00 pour la présente année.

Mars 1962

Signature du contrat avec Irenée Baribeault pour la cueillette des ordures ménagères pour une période de deux ans.

1980

Le conseil va pourvoir à la cueillette des ordures ménagères dans toute la municipalité et à leur dépôt dans un site d'enfouissement régional.

1983

C'est M. Normand Drouin de Ste-Marguerite qui s'occupe de l'enlèvement des ordures pour la municipalité de St-Odilon.

Réseau Routier de St-Odilon

La priorité du conseil municipal du Canton de Cranbourne à ses débuts était : la construction, l'amélioration, et l'entretien des routes et des ponts.

Le Chemin Etchemin

En 1862, M. Hector L. Langevin présentait un rapport sur le résultat des travaux exécutés en 1861 dans les chemins de colonisation du comté de Dorchester. Voici un extrait de ce rapport.

« Vous vous rappelez que l'an dernier, j'avais obtenu de l'honorable M. Vankougnet l'ordre pour le tracé d'un grand chemin de colonisation appelé le chemin Etchemin.

Tout entier dans le comté de Dorchester, ce chemin devait commencer à l'angle N.-E. du township de Cranbourne, qu'il devait traverser pour rencontrer plus tard le chemin central venant de St-Édouard de Frampton, d'où il se dirigeait à travers les townships de Watford et de Metgermette, pour s'arrêter au chemin de Kennebec, dans le comté de Beauce. L'an dernier, nous avons dû nous contenter du tracé de 5 milles de ce chemin; mais cette année, non seulement le tracé en a été continué sur une longueur d'au moins dix milles, mais le chemin lui-même avec ses ponts, a été ouvert depuis les anciens établissements de St-Malachie de Frampton jusqu'à l'Isle aux Ormes, sur la rivière Etchemin. C'est une longueur de 5 milles de bon chemin ayant vingt pieds de largeur.

Quoique, dans la première partie de ce chemin, les terres ne fussent pas aussi bonnes qu'ailleurs, néanmoins, il y avait déjà 15 ou 16 terres prises quand les travaux du chemin ont commencé, tant les jeunes gens de mon comté sont désireux de s'établir dans le voisinage de leurs parents, et de profiter de l'avantage des chemins de colonisation.

Comme il est important que les jeunes gens des anciennes paroisses de la Beauce qui voudraient profiter des avantages offerts dans le comté de Dorchester puissent y pénétrer facilement, le gouvernement, sur ma demande, a fait prolonger le chemin dit « de la grande ligne de Ste-Marguerite ». Par ce moyen, la partie ouest de Frampton et de Cranbourne se trouve ouverte à la colonisation.

Pour me résumer, ce territoire inculte et que forment les townships de Cranbourne, Watford, Metgermette, Ware, Langevin et Daaquam, est ou pourra être accessible l'an prochain par les routes suivantes : 1) Ste-Claire et St-Malachie de Frampton ; 2) Ste-Marguerite et St-Édouard de Frampton ; 3) Ste-Marie ou St-Joseph et St-Édouard de Frampton ; 4) St-Joseph ou St-François de Cranbourne ; 5) St-Georges ou

Linière et Watford ; 6) St-Georges et le chemin Fortier dans Bellechasse.

Le n° 4, partant de la « grande ligne de Ste-Marguerite » entre Cranbourne et les seigneuries, traverserait Cranbourne en passant par le lot choisi pour y bâtir une nouvelle église et aboutirait au grand chemin Etchemin dont j'ai parlé plus haut.

Chemin central de Cranbourne

Conducteur : P. Cassidy. Montant approprié : \$ 150.00.
Montant payé : \$ 150.00.

Ce chemin, long d'à peu près huit milles, commence à la ligne nord de township de Cranbourne, court dans une direction sud, entre les 14^e et 15^e lots du township, et doit se terminer au chemin Etchemin.

Du 1^{er} au 8^e rang, il est dans un état passable pour les voitures d'été ; du 8^e au 10^e rang, le chemin n'est ouvert qu'en chemin d'hiver.

Les travaux de cette année (1861) consistent en réparations et en améliorations dans la partie non parachevée sur un espace d'à peu près 21 acres. La longueur du chemin maintenant praticable est de 5 milles.

Il a été construit un pont de 105 pieds de longueur qui a coûté \$ 59.15. Il y en a un autre à construire entre les 7^e et 8^e rang.

Rapport de M. P. Cassidy

« Le sol est bon, les bois sont d'une belle venue, consistant en érable, bouleau, hêtre, bois blanc, épinette blanche d'une excellente qualité et de sapin. Dans les savanes, l'on trouve notre cèdre incorruptible et notre épinette rouge si durable ainsi que le pin, ce roi de nos forêts.

« Les avantages que la colonisation retire de la confection des chemins sont très considérables. Qu'on prenne pour exemple le township voisin de Frampton ; il y a deux ans, une

certaine somme a été employée sur le chemin principal qui joint celui de Cranbourne, et le résultat a été que sur un espace de 10 milles, il ne reste plus un seul lot de vacant. Ce fait est concluant en faveur des chemins de colonisation, et il y a tout lieu d'espérer qu'on obtiendra d'aussi beaux résultats lorsque les chemins de Cranbourne et Etchemin seront ouverts jusqu'au chemin Kennebec.

« Toutes les terres sont prises le long du chemin. Un grand nombre de colons, principalement des Canadiens français, sont venus ici pour prendre des terres, mais n'ayant trouvé aucun lot vacant près du chemin, il s'en sont retournés. Dans les townships voisins, toutes les terres situées le long des chemins ouverts par le gouvernement sont occupés. Je puis dire avec vérité que tout ce qui est nécessaire pour fixer le surplus de la population des anciennes paroisses, est de mettre à sa portée les terres vacantes de la couronne, en ouvrant de bons chemins.

« Les bois de pin et d'épinette ont été exploités, mais seulement le long des cours d'eau. Dans toute l'étendue de Cranbourne, et principalement le long des chemins projetés, les bois sont superbes et en quantité illimitée.

« Une église catholique a été construite dans Cranbourne ».

L'augmentation de la valeur de la propriété foncière a été très grande dans Cranbourne ; mais afin de vous faire mieux comprendre cet accroissement de valeur, je vais vous rapporter un incident qui date de l'établissement du township.

« En 1832, le gouvernement permit à ses pensionnaires de commuer leurs pensions. Un grand nombre en profitèrent, vinrent en Canada et obtinrent des octrois de terre. Plusieurs centaines de familles se rendirent à Cranbourne, mais de ce grand nombre, à peine une vingtaine de familles s'y établirent. Et qu'elle a été la cause ? *Le manque de chemins.*

« Quelques-uns d'entre eux ont donné leurs terres comme leur étant inutile ; d'autres les ont cédées pour une bagatelle, enfin, quelques-uns les ont vendues *pour un verre de liqueur.*

« Lorsque l'hiver dernier j'ai fait le recensement, des terres ont été évaluées jusqu'à \$ 1350.00, prix qu'elles ont été vendues¹. »

Il existe un grand pouvoir d'eau dans ce township. M. Cassidy estime qu'il faudrait une somme de \$ 700.00 pour compléter le chemin déjà ouvert entre les 7^e et 8^e rang, et une autre somme de \$ 1000.00 pour ouvrir et parachever le chemin central du 8^e au 14^e rang, distance de 5 milles. Ces chemins sont verbalisés.

En 1866 eut lieu la construction d'un pont au-dessus de la rivière de la route du rang 6. « Le règlement doit être soumis à la considération de Son Excellence le Gouverneur en Conseil ».

Ouverture et entretien des routes de Saint-Odilon

1866: Route communicant avec la Seigneurie de St-Joseph commençant à la chapelle catholique.

Il y a un inspecteur des routes pour chaque rang.

1868: Proposé par John Hayes, secondé par Edward Colgan et résolu que P. Cassidy soit nommé surintendant spécial pour rédiger un procès-verbal pour une route entre les lots n^o 11 et 12 dans les rangs 10, 11, 12, 13 et 14 du Canton de Cranbourne sur ce qui est reconnu comme la ligne Henderson, aussi pour la route entre les lots n^o 3 et 4 du rang 4 dudit Canton de Cranbourne, pour rejoindre la route de front qui traverse ledit rang 4 et la route de front entre les rangs 3 et 4 dudit Canton de Cranbourne. Aussi pour abolir toutes les routes dudit Canton de Cranbourne, lequel en sa discrétion et son jugement il pourrait vouloir abolir. Construction d'un pont au 1^{er} rang.

1. Rapport sur les Chemins de Colonisation dans le Bas-Canada pour l'année 1861, par Boucher de la Bruyère 1862. p. 46.

- 1869: Proposé par Edward Colgan, secondé par John Hayes et résolu que jusqu'ici et aussi pour le futur, les inspecteurs de routes dans leurs divisions respectives sont et devront être inspecteurs de clôtures et d'égouts et exigé d'accomplir les tâches desdits postes.
- 1873: Construction d'un pont dans le rang 9.
- 1875: Les inspecteurs de routes du Canton de Cranbourne ouest fournissent les grattoirs à neige de 5 pieds de largeur pour les routes d'hiver.
- Il est proposé que tous les inspecteurs de routes du Canton de Cranbourne ouest reçoivent pouvoir de mettre aux enchères les routes dans leurs divisions et recevoir des offres pendant le mois d'octobre courant pour avoir gardé et gratté lesdites routes pendant un mois d'hiver et le contrat d'un travail pour être donné au plus bas enchère pendant et pour la période comprise entre le premier jour de novembre prochain et le 13 avril de l'année prochaine inclusivement.
- 8 juillet 1891: La somme de \$40.00 a été versée pour continuer la route de St-Benjamin C.B. 125 (1891-92) Co. Dorchester.
- Conducteur et surveillant des travaux aura un salaire de \$ 1.50/jr de surveillance personnelle et pas plus que \$ 1.00 aux journaliers.
- 3 juin 1899: Une somme de \$48.94 a été octroyée par le Gouvernement pour un chemin entre le 3^e et le 4^e rang de Cranbourne. C.B. 70 (1899-1900) Société de Colonisation de Québec.
- 6 juin 1900: Une somme de \$ 200.00 a été octroyée par le Gouvernement pour terminer un chemin entre les rangs 3 et 4 de Cranbourne. C.B. (1900-01) Soc. de Colonisation de Québec.
- 1900: Commencement des trottoirs en bois dans le village.
- 1903: Une somme de \$ 200.00 a été octroyée par le Gouvernement pour terminer un chemin entre le 3^e et le 4^e rang de Cranbourne. C.B. 41 (1903-04) Soc. Col. de Québec.

Liste des personnes employées pour la construction de ce chemin : Richard Free, Ovila Bolduc, Désiré Bolduc, Martin Gorman, James Magher, Patrick Hinds, Alphonse Bolduc, Lawrence Colgan, Joseph Vallières, Anselme Vallières, Étienne Lapointe, James Colgan, Éphrem Lapointe, Joseph Bolduc, Alphonse Maheux, Isaac Boivin, Henry Dawson, Napoléon Bolduc, Édouard Vallières. (à \$ 1.00 par jour). Le conducteur des travaux était J.B.C. Dupuis ptre à \$ 1.50 par jour.

- 1914: L'entretien des routes est donné à plusieurs particuliers.
- 1915: Vu qu'une requête a été signée par un grand nombre de contribuables de cette municipalité demandant au gouvernement de la province l'amélioration de la route de St-Joseph, St-Odilon et Ste-Germaine depuis le village de St-Joseph jusqu'au village Ste-Germaine. Vu que ce Conseil reconnaît le bien fondé des faits énoncés en cette dite requête et l'opportunité des améliorations à y faire et la grande utilité de cette route, qu'il soit résolu que ce conseil appuie de toutes ses forces les demandes continues de cette dite requête.
- 1917: Attendu qu'un règlement a été passé ordonnant le gravelage de la route des rangs 6, 5, 4, 3, 2, 1: on demande que le Gouvernement de cette province soit prié de bien vouloir allouer à cette Corporation conformément à la loi des bons chemins de 1912 modifiée, une somme de \$ 10 000.00 pour payer les travaux de confection ordonnés par ledit règlement.
- 1917: *Règlement* — Que toutes les routes tant locales que celles du Comté soient à l'avenir faites et entretenues et réparées sur le contrôle de la Corporation et payées au moyen de deniers prélevés par un taux spécial sur tous les biens imposables sur ladite Corporation. Le Conseil se réserve le droit de donner aux contribuables de chaque rang la réparation et l'entretien de leurs routes.

Chaque contribuable suivant les avertissements donnés par le conducteur des travaux en temps et lieu, sera accepté par le conducteur.

1919: Les rangs 6, 5, 4, 3, 2, 1 seront à la Corporation et à l'entretien des contribuables de ces rangs.

1920: La route du 7^e rang est à l'avenir incorporée pour confection et entretien d'hiver et d'été.

1921: *Règlement no 7*: amélioration des routes.

À l'avenir, tous les chemins municipaux sont à la charge des contribuables de cette municipalité y compris les ponts de moins de huit pieds d'arche qui se trouvent dans ces chemins, seront faits, améliorés et entretenus aux frais de cette corporation au moyen de divers prélevés par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité.

Les chemins d'hiver, les chemins de front, les cours d'eau et les ponts dont l'arche est de huit pieds et plus demeureront à la charge des personnes qui y sont chargées.

1922: Il est proposé que le Conseil entretienne et répare ses chemins lui-même, gravelle lui-même, mais désire bénéficiaire des octrois que le gouvernement lui accordera.

1922: Séance spéciale du 11 décembre.

« Attendu qu'une demande doit se faire pour passer un chemin national dans le Comté de Dorchester, il est proposé par Joseph Lessard, secondé par Jacob Cassidy que le maire de cette municipalité soit autorisé d'en faire la demande au ministère de la province et au député de Dorchester pour passer une route nationale dans le comté de Dorchester passant par une partie de St-Isidore, Ste-Hénédine, Ste-Marguerite, Frampton, Cranbourne, St-Prosper.

Adopté à l'unanimité.

1923: Chaque responsable est payé selon son outillage.

1926: Il est proposé que le ministre de la Voirie soit prié de faire entretenir et refaire par le surintendant général de l'entretien et de la réparation des chemins.

La municipalité s'engage à payer \$ 100.00 du mille au gouvernement pour les routes gravelées.

1928: La voirie effectue l'épandage du gravier sur la route Langevin.

1929: Incorporation du 4^e rang. — règlement n^o 34.

1931: Le 1^{er} décembre 1931, il est proposé que ce conseil accepte la requête des contribuables d'une partie des rangs 7 et 8 demandant à être incorporés pour faire du gravelage.

Le conseil accepte un octroi de \$ 6000.00.

3000.00 pour les rangs 9 et 10.

3000.00 pour incorporer les rangs 7 et 8.

1935: Le conseil demande \$ 10 000.00 au gouvernement pour la corporation du rang 8.

1938: Demande pour finir les routes de St-Zacharie à Ste-Hénédine en passant par St-Benjamin, St-Odilon, Frampton, Ste-Marguerite.

1938: Gravier dans le haut du 8. En 1939, la Voirie continue l'épandage du gravier dans le même rang.

1940: Le conseil fait la demande d'une somme de \$ 3000.00 au département de la voirie pour la construction du chemin incorporé dans le 4^e rang et demande d'avoir si possible \$ 500.00 de colonisation pour faire la terrasse. Aussi, \$ 3000.00 pour les corporations du 8^e rang et \$ 400.00 de colonisation. Deux copies de cette demande sont envoyées au ministère de la voirie et une au député provincial.

Commencement des travaux de corporation du 4^e rang. M. Adélarde Labbé est nommé contremaître pour conduire lesdits travaux.

1944-45-46-47: Gravier dans la route du bas du 6.

1945: Le 5 février; avis de motion est donné afin d'incorporer l'autre partie du bas du 8^e rang à la demande des contribuables.

Le 6 août, le conseil vote un montant de \$ 200.00 pour aider à faire les trottoirs du village à la demande des gens.

1945: Gravier dans le bas du 8.

1946: M. John Hinds est engagé pour entretenir les routes au rouleau à \$ 1.25 l'heure.

1946: Des trottoirs seront construits dans le village de St-Odilon des deux côtés du chemin et à la limite de la largeur du chemin de chaque côté vis-à-vis le lot 272, la partie du chemin du 4^e rang, jusqu'à la ligne d'emplacement de Joseph Vachon d'un côté et vis-à-vis du lot 277 de l'autre côté du chemin à partir du 4^e rang jusqu'à la ligne d'emplacement de Adélarde Giguère. Un trottoir soit aussi construit du côté ouest sur la route du 4^e rang à partir de la ligne d'emplacement de Odilon Labbé jusqu'à l'emplacement de Gérard Maheux. Un trottoir soit aussi construit du coin du 6 sur le chemin du côté nord-est à partir de 50 pieds inclusivement sur l'emplacement de Christian St-Hilaire à aller sur l'emplacement de Arbithur Cloutier exclusivement.

1947: Pose d'asphalte dans la rue principale du village jusqu'au coin du six.

1948: Bail pour un droit de passage dans le haut du 6. Attendu que ce chemin de front avait été fermé et que l'assiette en est devenue la propriété de la Compagnie Shawinigan Water & Power Co.

La Cie ne voulant pas mettre d'obstruction à l'ouverture de ce chemin.

La Cie ne voulant pas abandonner à la Corporation la propriété de l'assiette du chemin projeté.

La Cie consent à louer une lisière de chemin dans l'assiette du chemin qui existait auparavant et sera de 36 pieds (en 1948) (66 pieds en 1976).

Ce bail est fait en raison de \$ 1.00 par an.

1949: Gravier dans le bas du huitième rang.

1950: Le 6 novembre, il est proposé que cette municipalité autorise le secrétaire-trésorier à payer \$ 500.00 à la Compagnie pour entretien du chemin en hiver, du village St-Joseph à la route 53 pour le Club Automobile de St-Odilon.

1952: Que ce conseil souscrit au Club Automobile pour entretien des chemins en été, l'hiver pour un montant de \$ 1000.00 et qu'à l'avenir, le parcours des chemins de la municipalité soit ouvert par un bulldozer ou par une charrue.

Conventions

En présence des témoins, soussignés, comparaissent :

Le Club Automobile de St-Odilon de Cranbourne, Dorchester, Corporation régie par la loi des Clubs de Récréations de Québec, ayant son siège social à St-Odilon, ici représenté par son président, Monsieur J. Amédée Labbé, dûment qualifié et autorisé par une résolution des directeurs du Club

ET

M. Valère Vachon, contracteur, de St-Joseph de Beauce :
LESQUELS conviennent ce qui suit :

1- Le dit Valère Vachon s'engage à entretenir ou faire entretenir le chemin public conduisant du village de St-Joseph de Beauce jusqu'à la route n° 53 à Ste-Germaine, à la circulation automobile durant la saison d'hiver 1952-53.

2- Ces chemins devront être entretenus d'une manière satisfaisante, selon les règlements du Ministère de la Voirie. Le Club Automobile de St-Odilon se réserve le droit d'engager de la machinerie supplémentaire aux frais de l'entrepreneur, si ce dernier néglige de le faire dans un délai raisonnable. Le chemin devra être ouvert en temps normal pour 7 heures le matin, le dimanche compris.

3- Le Club Automobile ne sera aucunement responsable ni des dommages, ni des accidents résultant de l'entretien de ce chemin, ou de l'enlèvement de la neige.

M. François Boucher. — Contrat d'entreprise avec M. Émile Bureau.

1955: Pavage en asphalte sur la route 276 St-Odilon à Lac-Étchemin.

1955: Entretien des routes accordé à M. Henri Boulet à \$8.00 l'heure.

" : M. Bertrand Rouillard est autorisé de construire 550 pieds de trottoirs à la suite des travaux de l'année dernière et 250 pieds dans le quatrième rang à la suite du trottoir qui a été arrêté.

" : Les contrats d'entretien des chemins d'hiver se font comme suit :

— les distances des chemins,

— le contracteur s'engage à indemniser la municipalité pour toute réclamation qui pourrait lui être faite à raison de l'entretien des chemins et elle aura droit de retenir à même le montant payable au contracteur toute somme jugée nécessaire pour satisfaire aux réclamations qu'elle pourrait recevoir.

— les rangs 9 et 10, le travail sera fait à l'aide d'un camion ou un bulldozer.

1955: demande au Ministère de la Voirie une subvention de \$125.00 du mille pour les chemins entretenus à la circulation automobile dans la municipalité.

1956: M. le Maire est autorisé à signer des contrats avec Albert Tawel et Valère Vachon pour l'entretien des chemins.

1957: Pour l'entretien des chemins en hiver, les routes sont encore vendues.

" : Demande pour l'ouverture d'une rue entre le couvent et l'église et continuant au rang 4.

1958: Construction de trottoirs au village du rang 6 à partir de la route Langevin en montant, sur une largeur de 400 pi.

1959: La Corporation demande l'amélioration et l'élargissement de la route Langevin à ; a sortie du village vers St-Édouard de Frampton ainsi que le pavage en

- asphalte afin de permettre à la municipalité de construire des trottoirs dans cette partie du village.
- 1959: L'entretien des chemins d'hiver est accordé à Yvon St-Hilaire pour un contrat de 5 ans.
- 1960: Municipalisation de deux rues dans le village.
Ouverture de la rue Turcotte en partant de Florian Maheux et J.A. Cloutier. La rue en question sera d'une longueur de 330 pieds en ligne nord-est de la route et le chemin de ceinture jusqu'aux emplacements de Johnny Doyon et de là, de Réal Cloutier et Achille Turmel.
Ouverture de la Rue Nadeau entre Marius Lord et Adélarde Gagné jusqu'à Clément Nadeau. Cette rue est d'une longueur de 320 pi. et d'une largeur de 20 pi.
- " : Construction de trottoirs dans le village. M. Benoît Nolet est nommé contremaître pour la construction de ces trottoirs qui auront une longueur de 875 pi par 3½ pi de largeur.
- 1961: Pavage de la route du 7.
- 1962: Il est résolu que cette corporation demande au Ministère de la Voirie le pavage en asphalte sur une longueur de 1 mille, pour la route de St-Odilon via St-Joseph.
- 1963: Construction de trottoirs en direction sud, côté gauche de la route Langevin.
" : Amélioration dans la route du 4 (la 276)
- 1964: Pavage dans la route du 4.
- 1965: Préparation et revêtement en béton bitumineux pour élargissement du pavage au trottoir.
— Route Langevin, près du presbytère.
— Route Langevin, face à la Boulangerie.
— Chemin entre les rangs 5 et 6 partie nord.
- 1966: Ouverture de la rue Pouliot.
- 1967: Pavage dans la courbe du 4^e rang allant vers St-Joseph.
- 1968: Amélioration et redressement des courbes sur la route Langevin, sortie nord sur un demi mille.
- 1970: Les propriétaires des terrains qui résident en dehors de la municipalité doivent faire le débroussaillage des

chemins, sinon l'inspecteur municipal verra à faire ces travaux aux frais des propriétaires des terrains.

1971: Travaux sur la route Langevin sorti nord du village, gravelage, élargissement de la route.

1971: Contrat signé avec Réal Poulin pour l'entretien des chemins, (durée: 5 ans).

": Avis de motion soit donné pour l'adoption à une session subséquente d'un règlement d'emprunt pour pourvoir cette municipalité des argents nécessaires à l'achat de machines, outillage et équipement requis pour effectuer l'entretien pendant l'hiver des chemins municipaux à la circulation automobile et à la construction d'un garage pour remiser les machines, équipement et outillage. Un emprunt de \$ 100 000.00 est effectué à la Caisse Centrale Desjardins de Lévis.

1973-74: Pavage en asphalte de la route Langevin (275) jusqu'à la limite de Frampton.

1975: Pavage en asphalte dans le bas du 8 jusque chez R. Vachon.

1975: Demande pour l'ouverture de la rue Cloutier.

": Ouverture de la rue du H.L.M.

1975: Pont d'acier arqué de 4 m. 16 de diamètre sur la Lannigan.

1976: Juin; la municipalité achète la machinerie de Réal Poulin, le garage et une partie du terrain.

Septembre; achat d'un camion, d'une charrue et agrandissement du garage.

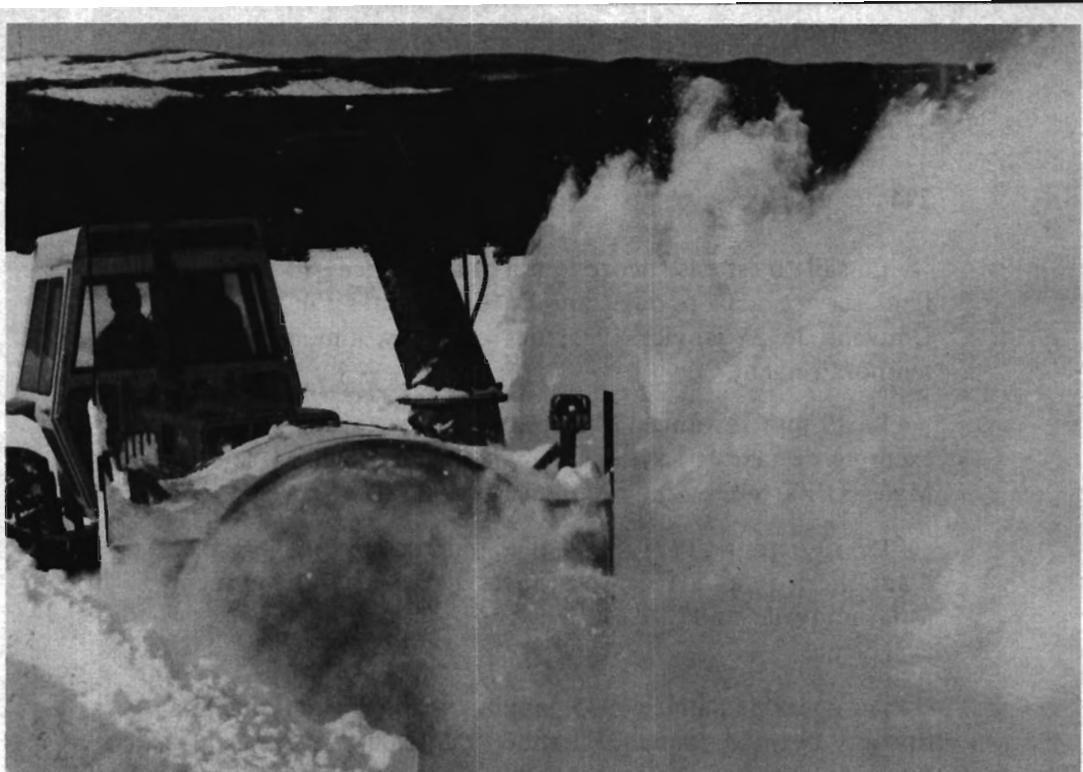
1976: Asphalte sur la route du bas du 6. 2,30 km.

": 1.8 km asphalte dans la route du haut du 8.

1977: Asphaltage de la rue Cloutier.

1978: Achat d'une lisière de terrain à Denis Nadeau, devant servir à construire la rue Couture. Le dit terrain est d'une longueur de 413 pieds et d'une largeur de 40 pieds et fait partie du lot 272.

": En juillet; achat de deux lisières de terrain à Denis Nadeau, servant à prolonger la rue Nadeau et la rue de



La souffleuse à neige en pleine action.
Aux commandes, M. Réal Poulin.

la Fabrique. — Achat de terrain à Armand Pouliot pour prolonger la rue Pouliot.

1980: Pose d'asphalte sur la route du bas du 6 (3. km).

1982: Réparation de la route du haut du 8. — 4,4 kilomètres de route sont reconstruits.

La salle municipale

Pour tenir les séances du conseil, la municipalité louait une pièce dans une maison privée. Dans les dernières années, le maire et les conseillers se réunissaient chez M. Maurice Brun.

Le 19 mars 1924, un grand nombre de contribuables présenta une requête en vue de construire une salle municipale. Leur demande fut prise en considération, mais les travaux ne débutèrent qu'en 1930. On était alors en pleine crise économique... C'est M. le curé Myles O'Farrell qui s'occupa de cette entreprise.

La salle n'est pas encore tout à fait terminée que déjà, elle rend service à la population. En effet, après l'incendie du Couvent, le 25 janvier 1933, des classes y sont aménagées temporairement.

Le 19 juin suivant, il est proposé que le conseil municipal exempte de taxe la salle municipale, propriété de M. le curé Myles O'Farrell, et ce, pour une période d'un an.

Le 16 octobre 1933, nos édiles municipaux ont le plaisir d'annoncer qu'à l'avenir, les séances du conseil se tiendraient à la nouvelle salle; c'est le 6 novembre qu'eut lieu cet événement.

Au cours de l'année 1935, la municipalité signe un bail de dix ans avec M. Amédée Labbé, à \$72.00 par année. Le locataire s'engage à « fournir la lumière » pour les besoins de la salle du conseil.

Les séances du conseil municipal avaient lieu au rez-de-chaussée. Le deuxième étage était doté d'une scène avec rideaux et coulisses. La municipalité acheta même des bancs usagés provenant du théâtre Saint-Denis à Montréal. Dans l'ensemble, ce local se prêtait bien à une foule d'activités culturelles et sociales.

La salle paroissiale de Saint-Odilon fut le lieu de loisirs et de réunions par excellence. Les soirées données au profit des bonnes œuvres de M. le curé O'Farrell, les parties de cartes (euchres), les pièces de théâtre et les spectacles montés par nos artistes locaux, les soirées des Lacordaires et Jeanne d'Arc, des Forestiers Catholiques, des Chevaliers de Colomb, les assemblées politiques, même les présentations de films, organisées par M. Laval Rancourt, et j'en passe, toutes ces activités avaient lieu à la salle publique. Certaines années, à la Fête-Dieu, le reposoir du T.S. Sacrement fut installé sur le balcon avant. Donner ici la liste de tous les événements plus au moins spéciaux qui se sont déroulés dans cette salle depuis sa construction serait trop long.

Comme le système de protection contre les incendies ne répond plus aux besoins de la population, on assiste, en 1974, à la construction du nouvel édifice municipal qui abrite la caserne des pompiers, le bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité, et la salle du conseil.

L'ancienne salle paroissiale n'est pas abandonnée pour autant. En 1975, le Gouvernement Fédéral accorde une subvention de \$14930.00 dans le cadre d'un programme d'initiative locales, pour la rénover. Les travaux débutent le 10 février 1975 pour se terminer le 27 juin de la même année. La rénovation terminée, la municipalité loue le rez-de-chaussée à la coopérative funéraire jusqu'en 1979. Une entente est prise avec M. Clément Cliche le 13 juillet 1979 pour la location de l'ex-salle municipale. M. Cliche y opère encore, en 1983, une manufacture de vêtements.

Service-incendie

Autrefois, lorsqu'un incendie se déclarait, les gens ne disposaient que de très peu de moyens pour le combattre. Au son du tocsin, tout le voisinage se précipitait pour aider les sinistrés. Les hommes « faisaient la chaîne » avec des seaux remplis d'eau et essayaient d'éteindre le feu. En hiver, c'est à coup de pelletées de neige que les volontaires tentaient d'arrêter la progression des flammes.

Le 10 mars 1947, le Conseil municipal achète une pompe à incendie de la War Asset Corporation.

Le Conseil est autorisé à construire trois citernes qui seront situées aux endroits suivants : l'une près de l'église, une deuxième sur le terrain de M. Adélarde Giguère et une troisième sur le terrain de M. Gédéon Breton.

Le Conseil fera l'achat également d'une pompe à incendie de 400 gallons à la minute de marque approuvée par la Commission d'incendie, de 1500 pieds de boyaux et des différents accessoires requis pour le bon fonctionnement du système de protection.

Une bâtisse avec tour sera également construite pour garder les accessoires à l'abri.

Tout propriétaire ou occupant de maison ou autre édifice devra se pourvoir de seaux d'incendie au nombre de cinq et des échelles du sol au toit et en bon ordre.

Tout propriétaire devra ramoner la cheminée de sa maison une fois par année.

M. Napoléon Ruel est nommé chef des pompiers le 5 juillet 1948. Sa tâche consiste à s'occuper des pompes à incendie en cas de feu et à diriger la brigade d'incendie.

Le 2 mai 1949, M. Armand Turmel remplace M. Ruel comme chef des pompiers.

Le 5 juillet 1954, il est proposé que St-Odilon achète le camion de M. Armand Turmel au prix de \$ 500.00 pour le service des pompes à feu.

Le 13 juillet 1957, M. Émile Ruel est nommé chef des pompiers.

En 1970, le conseil demande au ministère des affaires municipales une subvention spéciale en vertu d'un programme spécial d'aide gouvernementale pour la construction d'un édifice municipal.

En 1971, il est proposé que le maire achète pour la Corporation, au prix de \$ 250.00, un terrain pour la construction d'une citerne pour le service des incendies.

Au mois d'octobre de la même année, le conseil signe un contrat avec M. Bertrand Rouillard pour la construction d'une citerne, sur ledit terrain de M. Edmond Gilbert, au coût de \$ 5700.00

M. le maire, Adélarde Labbé rencontre les ingénieurs afin de discuter des plans pour la construction de l'édifice municipal en mai 1973. En septembre, la secrétaire, Mme Anne-Marie Duval est autorisée à demander les services d'un inspecteur du Commissariat des Incendies pour l'édifice municipal.

En janvier 1974, un contrôleur du gouvernement vient inspecter le terrain choisi par la municipalité et donne son accord pour l'utilisation du dit terrain. Au mois de mars

suivant, M. Adélarde Labbé est autorisé à signer le contrat d'achat du terrain.

La municipalité de St-Odilon acheta le camion à incendie le 26 juillet 1974; il fut acquis au prix de \$40 000.00. La citerne de ce véhicule a été fabriquée par Pierreville Ltée.

La construction de l'édifice municipal, comprenant la salle du conseil, le bureau du secrétaire de la municipalité et la caserne des pompiers s'effectua au cours de l'année 1975, grâce à un projet d'initiatives locales. Ce sont les architectes Bilodeau et St-Amand qui dessinèrent les plans de cette bâtisse.

La bénédiction et l'inauguration officielle eurent lieu le 26 septembre 1975. Parmi les personnes présentes, on comptait, outre les membres du Conseil municipal, M. Denis Sylvain et son épouse, M. le curé Joseph Larochelle, Le Père Raoul Larochelle, ainsi que quelques paroissiens. Après les mots de bienvenue et de remerciements du Maire, M. le Curé procéda à la bénédiction de la bâtisse et du camion. Ce fut



Le camion citerne.



Les pompiers en 1983. À gauche de la photo : M. Guy Veilleux, inspecteur municipal et chef-pompier. 1^{re} rangée : Marco Veilleux, Roger Maheux (Laurent) Gérald Cloutier, François Poulin (Georges) James Maher. 2^e rangée : Benoit Poulin, Raymond Laliberté, Renaud Veilleux, Daniel Vallières, Benoît Lafontaine, Paul-Émile Ruel, assistant, 3^e rangée : Denis Poulin (Georges), Gaston Ruel, Serge Colgan, Jean-Pierre Colgan.

ensuite au tour de M. le député Sylvain de féliciter les citoyens de St-Odilon pour leur dynamisme. Un vin d'honneur fut servi aux personnes présentes.

Les gens de St-Odilon sont fiers de leur système de protection contre les incendies.

Aqueduc

En 1908, un groupe de citoyens de Saint-Odilon s'organisent pour obtenir l'eau courante. Ils ont à leur tête MM. Thomas Doyon, Florian Maheux, Achille Turmel, Adélarde Cloutier, Noé Roy. La nouvelle compagnie porte le nom de « Doyon et Cie ». Elle possède un puits sur le lot n° 424 rang 7 (Ferme H. Labbé & Fils) et un autre sur la propriété de M. Tancrede Lessard (aujourd'hui chez M. John Hinds).

C'est un M. Talbot de Saint Joseph qui pose les tuyaux servant à distribuer l'eau dans les maisons du village et d'une partie du Coin du Six. Les premiers tuyaux d'aqueduc sont en fer galvanisé.

En 1935, le conseil municipal passe le règlement n° 47 qui autorise la Compagnie Doyon & Cie de Saint Odilon à continuer de fournir l'eau le long du parcours de l'aqueduc. La municipalité accorde à ladite compagnie un privilège de vingt-cinq (25) ans sans opposition c'est-à-dire qu'aucun ne pourra placer un aqueduc pour vendre de l'eau.

Le 27 septembre 1942, M & Mme Florian Maheux, Achille Turmel ferblantier, Adélarde Cloutier marchand, Dame Agathe Maheux, Noé Roy, propriétaires de l'aqueduc connu sous le nom et raison sociale de « Doyon et Cie » vendent à la Société d'Aqueduc de Saint-Odilon de Cranbourne, représentée par Léo Vachon, président et Wilfrid Champagne, secrétaire.

En 1983, c'est M. Amédée Labbé qui est président de la Société d'Aqueduc de Saint-Odilon de Cranbourne et Mme Julie Lessard-Rancourt est secrétaire.

Cette société possède maintenant 7 puits dans les rangs 7 et 8, 2 réservoirs: un derrière la Boulangerie Laliberté et l'autre sur la propriété de M. Grégoire Roy. Elle peut offrir à ses abonnés une eau de bonne qualité.

Électricité-Éclairage

Règlement, 1928:

1) La municipalité accorde à la St-Francis Light Power Cie le droit d'installer et de maintenir dans les limites de la municipalité, l'appareillage nécessaire à la transmission et distribution du courant électrique requis pour les fins d'éclairage et des fins industrielles.

2) La municipalité s'engage à acheter et à prendre de la compagnie toute l'énergie électrique qu'il lui faudra pour l'éclairage des rues, chemins publics etc. ou établissements de la municipalité, pour le chauffage électrique ou la force motrice.

3) La Compagnie devra tenir ses installations en bonne condition et en opération pour dix ans.

4) Le paiement maximum sera de \$ 1.00 par mois.

5) Le contrat prévoit l'éclairage du village par au moins 5 lampes de 100 watts, placées à des distances n'excédant pas 500 pieds l'une de l'autre. Taux pour les lampes de 100 watts : \$ 0.25 net chacune par an.

6) La Compagnie devra installer son service électrique pour le 1^{er} janvier 1930, sinon, le règlement sera déclaré nul.

Le 13 juillet 1929, en réponse à une demande du conseil, la St-Francis Light & Power Company avise ce dernier qu'elle a demandé à la Commission des Services Publics la permission de construire une ligne de transmission à partir de la ligne existante sur le chemin Beauceville-Ste-Germaine et à travers la paroisse de St-Odilon de Cranbourne et un système de distribution dans la paroisse.

Le but du parallèle projeté est de fournir l'énergie pour un usage domestique, lumières de rue et force motrice dans la paroisse de St-Odilon.

Le 5 novembre 1945, le Corporation accorde à The Shawinigan Water & Power Company, le droit de construire, ériger et maintenir dans la municipalité, toute installation électrique utile à procurer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice.

Le 4 août 1947, il est résolu que le conseil approuve la requête des gens du 1^{er} rang qui demandent la lumière électrique et que copie soit envoyée au bureau de la Shawinigan.

Le 3 novembre 1947, les gens du haut du 10^e rang demandent l'électricité.

Finalement, l'électricité fut installé dans le village en 1928, et dans les rangs en 1948.

Le H.L.M.

Plusieurs raisons ont incité les citoyens de St-Odilon à doter leur paroisse d'un édifice d'Habitations à Loyer Modique (H.L.M.).

L'un de leurs principaux motifs était que beaucoup de personnes retraitées et autonomes n'avaient pas de domicile intermédiaire entre leur résidence familiale et le Foyer pour personnes âgées.

Des pourparlers en vue de construire un H.L.M. débutèrent en 1974. Une demande fut adressée aux autorités en vue de former une corporation.

La Corporation municipale nomma Mme Laurent Duval pour agir comme coordonnateur municipal en vue de la réalisation du projet de construction de logements à coût modique de la municipalité, de concert avec la Société d'Habitation du Québec.

À une session spéciale du conseil municipal de St-Odilon de Cranbourne Paroisse tenue au lieu habituel de délibération, le 12 juin 1974 à 7.30 heures, les conseillers formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaétan Pouliot, ont adopté la résolution suivante :

Considérant que les membres du conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur de la municipalité un besoin de logements.

Considérant que suivant les démarches préliminaires auprès de la Société d'habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier notre demande.

Considérant que le conseil a pris connaissance des règles de pratique régissant les propositions de développement (cahier numéro 2).

Il est résolu :

1.— Que le conseil se prévale de la Loi de la Société d'habitation du Québec (Élisabeth II, loi 1966-1967- chapitre VI).

2.— Que le conseil accepte en totalité les règles de pratique contenues dans le cahier no 2, où sont spécifiés entre autres : avant-propos, demande de propositions de développement, proposition offerte par le promoteur, protocole d'ouverture, analyse des propositions, adjudication du contrat, fourniture des plans et devis d'exécution, exécution des travaux et s'engage à les suivre.

3.— Que le conseil demande à la Société d'habitation du Québec d'étudier la possibilité de réaliser un projet de construction d'environ 18 à 20 unités de logement destinées aux personnes retraitées, et s'engage à procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires.

4.— Que Mme Laurent Duval agisse comme coordonnateur municipal et qu'elle se tienne en communication constante avec le coordonnateur de la Société d'habitation du Québec.

5.— Que Mme Laurent Duval, coordonnateur municipal, fasse rapport au conseil de tout développement qui, de l'opinion de ce dernier, nécessitera la tenue d'une assemblée spéciale à cet effet.

Adoptée.

Création de l'office d'habitation de St-Odilon de Cranbourne

Les lettres patentes no 1537 folio 101, enregistrées le 14 novembre 1975 créent la corporation sous le nom de : « Office Municipal d'Habitation de Saint-Odilon de Cranbourne. »

Les membres du premier conseil d'administration sont : M. Gaétan Pouliot, cultivateur, St-Odilon de Cranbourne ; M. Denis Nadeau, cultivateur, St-Odilon de Cranbourne ; M. Henri-Paul Drouin, fonctionnaire provincial, St-Odilon de Cranbourne ; M. Paul-Émile Ruel, transport scolaire, St-Odilon de Cranbourne ; M. Stanislas Boily, rentier, St-Odilon de Cranbourne ; Mme Laurent Duval, femme au foyer, St-Odilon de Cranbourne ; M. Benoît Nolet, commis, St-Odilon de Cranbourne.

Le Lieutenant-gouverneur, M. Hugues Lapointe agissait comme témoin et ces lettres patentes étaient signées par le Sous-Ministre des affaires municipales et le Sous-Procureur général adjoint.

Le terrain sur lequel est situé le H.L.M. est une subdivision du lot 273, Rg V.

La construction de cet édifice débuta en novembre 1975 sous la direction de Chabot Construction.

À une session spéciale du conseil municipal, il est proposé par Eugène Cloutier, secondé par Denis Nadeau et résolu que La Corporation Municipale de St-Odilon accepte les plans préparés pour la construction du H.L.M. avec les modifications suivantes :

- 1) que la bâtisse soit construite de façon à ce que la façade donne sur l'église et non sur le cimetière.
- 2) que cette corporation demande à la Société d'Habitation de modifier les plans pour la construction du H.L.M. à St-Odilon, Dorchester pour qu'un salon communautaire soit aménagé au 2^e étage comme au premier étage et de plus, qu'une sortie de sauvetage soit ajoutée pour la sécurité des locataires du 2^e étage.

À une autre session spéciale du Conseil municipal tenue le 5 février 1976, il est proposé par Eugène Cloutier, appuyé par Denis Nadeau et résolu que cette corporation autorise l'Office municipal d'habitation de St-Odilon de Cranbourne à administrer le projet de logements réalisé par la Société d'Habitation du Québec dans cette municipalité en vertu de l'arrêté en conseil du 3 septembre 1975.

Le feu au H.L.M.

L'édifice du H.L.M. est presque terminé ! Mais le 18 mai, en pleine nuit, émoi pour la population de St-Odilon ; l'alarme retentit ! C'est le H.L.M. qui est en flammes ! Les pompiers se précipitent pour éteindre l'incendie. Cependant, il est trop tard, le feu a ravagé l'édifice ; il n'en reste plus rien.

Reconstruction du H.L.M.

Après l'enquête du Commissariat des Incendies, les ouvriers commencent à déblayer les lieux du sinistre. Les édiles municipaux sont préoccupés par la reconstruction du H.L.M. À peine trois semaines après le désastre, le 7 juin

1976, à une session régulière du conseil municipal, il est proposé et résolu : «... que le conseil fasse une demande à la Société d'Habitation du Québec à l'effet d'agrandir les fenêtres du H.L.M. qui sera reconstruit, de placer le balcon communautaire du côté EST et le salon, du côté OUEST. Adopté à l'unanimité.

Les travaux de reconstruction débutent au mois de septembre 1976, sous la direction de Chabot Construction. Les plans sont les mêmes qu'on a utilisés pour bâtir le H.L.M. incendié, sauf les quelques modifications signifiées plus haut. La construction est terminée en 1977.

Bénédition du H.L.M.

La bénédiction du H.L.M. eut lieu le 16 mars 1977. La cérémonie débuta à 14.30 heures par une messe célébrée par M. l'abbé Joseph Larochelle. Après le rituel liturgique, M. le curé se fit l'interprète de tous pour remercier M. le Maire, ses collaborateurs du Conseil municipal, ainsi que tous ceux qui ont pris part à la réalisation de ce projet qui a coûté tant de démarches, de soucis, et même de déboires.

M. le Maire prit ensuite la parole pour exprimer son bonheur de voir ce H.L.M. devenu une réalité à St-Odilon ; puis, il invita toutes les personnes présentes à signer le Livre d'Or et à prendre une coupe de vin pour célébrer l'événement.

Le H.L.M. de St-Odilon est un édifice à 2 étages, contenant 18 unités de logement à 2 pièces $\frac{1}{2}$ et 2 logements à 3 pièces $\frac{1}{2}$. Au moment où nous écrivons ces lignes, en 1982, les 20 appartements sont occupés. Le H.L.M. répond en général assez bien aux besoins de la population de St-Odilon.

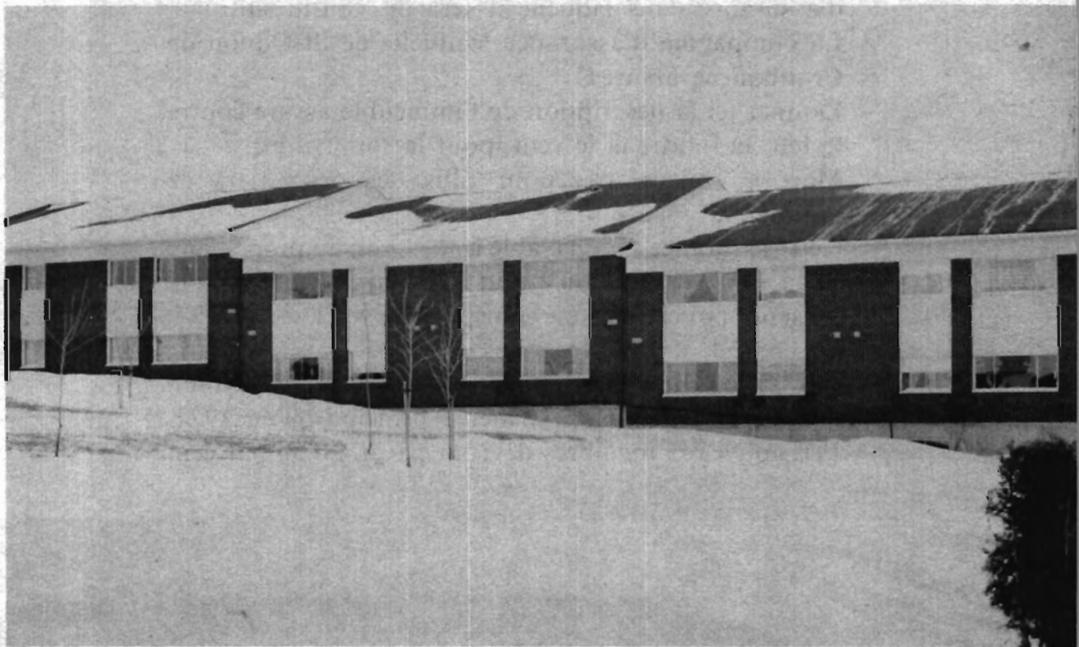
Assurance mutuelle

1911 : Un règlement du 6 juin 1911 constitue en corporation la compagnie d'assurance Mutuelle de la municipalité de St-Odilon de Cranbourne.



Conseil d'administration de l'Office d'Habitation de Saint-Odilon de Cranbourne. 1^{re} rangée: MM. Edmond Gilbert (Nérée) Gaétan Pouliot, André Fecteau. 2^e rangée: MM. Benoît Nolet, Henri-Paul Drouin, Paul-Émile Ruel, Stanislas Boily.

Le H.L.M.



Cette compagnie est sous le contrôle du conseil municipal et est appelée assurance de St-Odilon.

La compagnie d'assurance Mutuelle de la municipalité de la paroisse de St-Odilon de Cranbourne assure contre le feu, la foudre et le vent les bâtiments érigés sur les bien-fonds imposables de cette municipalité. (dans les rangs seulement).

- 1924: Il est formé la compagnie d'assurance Mutuelle de St-Odilon de Cranbourne sous le contrôle et la direction du conseil municipalité de St-Odilon de Cranbourne. Les évaluateurs feront sous leur serment d'office l'évaluation de tous les bâtiments situés dans les limites de la municipalité de la paroisse de St-Odilon de Cranbourne avec une description succincte de chaque bâtiment et la valeur de chaque bâtiment, l'état des chemins de chacun d'eux et son système de chauffage dans autant de colonnes séparées afin de bien renseigner le conseil sur les risques qu'il pourrait prendre en acceptant les demandes des propriétaires. Le conseil pourra exiger à chaque demande un taux de 20 cts par cent piastres pour créer un fonds d'indemnisation.

Le secrétaire donnera à chaque assuré une police d'assurance dans laquelle il sera dit ce qui suit :

La compagnie d'assurance Mutuelle de St-Odilon de Cranbourne assure :

Donner ici la description de l'immeuble assuré contre le feu, la foudre et le vent, pour la somme de :

Mais en aucun cas pour plus des deux tiers de l'immeuble assuré.

Cette assurance sera payable à _____ ou au propriétaire de la chose assurée ou à tout autre en faveur de qui la présente police aura été transportée avec l'acceptation du conseil.

- 1943: Formation de la cie d'assurance Mutuelle de St-Odilon de Cranbourne, selon le même principe qu'en 1924. Les nouveaux membres devront payer \$ 0.50 par cent

- dollars à chaque demande d'assurance et se continuer à \$0.25 par cent dollars chaque année.
- 1963: Demande de l'émission d'une charte pour la fondation d'une compagnie mutuelle contre le feu.
- 1972: Règlement no 2: Le conseil a juridiction pour faire tout règlement nécessaire pour le bon fonctionnement de la compagnie.
- 1977: Dissolution de la compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu de St-Odilon. Une répartition des fonds accumulés fut distribuée aux membres de la mutuelle, selon leur évaluation.

Concours villes, villages et campagnes fleuris du Québec

En 1979, le ministre de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec Jean Garon, procédait au lancement d'une nouvelle initiative au Québec, le concours « Villes, villages et campagnes fleuris ». Ce concours a pour objectifs : de favoriser les initiatives privées et publiques pour l'embellissement du Québec, de promouvoir le développement de l'horticulture ornementale au Québec.

La municipalité de Saint-Odilon adhère à ce concours en 1981, celui-ci est parrainé par le conseil municipal et est sous la présidence de Jean-Marie Lessard.

Gagnants du concours à Saint-Odilon

- 1981: Résidence de Diane et Benoît Drouin, résidence de Louisiane et Gaston Dion, résidence d'Esther et Germain Drouin.
Embellissement : Lucille et Paul Vachon. Agencement du jardin potager et horticulture : Pauline et Armand Fecteau.
- 1982: Catégorie ferme : 1^{er} prix ; Liliane et Simon Bilodeau. Mention honorable ; Louiselle et Jacques Vachon.

Catégorie mariage fleurs et jardins : Antoinette et Gérard Maheux. Mention honorable ; Mme Adonia St-Hilaire.

Catégorie Originalité et apparence générale : Françoise et Réjean Morency. Mention honorable ; Marie-Rose et Jean-Guy Vachon, Louiselle et Hervild Maheux.

Catégories jardinières et boîtes à fleurs : Sylvie et André Labbé. Mention honorable ; Genoïse et Benoît Nolet.

Catégorie embellissement : Anita et Raymond Gilbert. Mention honorable ; Claudette et Denis Nadeau.

Catégorie commerce : Ghyslaine et Marcel Drouin. Mention honorable ; Annie et Antonio Laliberté.

Catégorie parterre et rocaille ; Nicole et Marcel Thibodeau. Mention honorable ; Lucille et Eugène Cloutier.

Association touristique Beauce-Appalaches Inc.

L'Association Touristique Beauce-Appalaches Inc. issue d'une volonté du milieu, a pour rôle de regrouper efficacement sur une base géographique, les diverses énergies touristiques de la région. Elle propose, en collaboration étroite avec le ministère, des politiques de promotion et de développement touristique du milieu. C'est un organisme à but non-lucratif qui est reconnu par le Ministère du Commerce et du Tourisme comme l'interlocuteur privilégié pour sa région.

Mandat : Travailler avec la municipalité à regrouper les attraits, les événements spéciaux (social, culturel)... les faire inscrire dans les bottins du gouvernement et du secteur privé, aider les organismes à mieux développer ces attraits.

Faire une concertation de plusieurs municipalités en vue de dégager un ensemble des attraits touristiques car il est plus facile d'attirer les touristes dans une région que dans une municipalité.

Le 21 octobre 1980, les membres de l'association en assemblée ont adopté le nouveau nom de leur association. C'est alors que l'Association Touristique Beauce-Appalaches est devenue l'Association Touristique du Pays de l'Érable.

La municipalité régionale de comté de Robert Cliche (M.R.C.)

Saint-Odilon fait partie, avec 13 autres municipalités de la M.R.C. de Robert Cliche. Le territoire de cette M.R.C. comprend, outre Saint-Odilon de Cranbourne, Saint-François-de-Beauce, Beauceville, Saint-François-Ouest, Saint-Alfred, Saint-Victor, Saint-Victor de Tring, Saint-Jules, Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Séverin, Saint-Joseph-des-Érables, Ville Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Beauce ; donc, 14 municipalités dans un territoire de 763,82 km². Sa population est de 17930 habitants et sa représentativité est d'un vote par tranche de 10 000 habitants.

Les raisons qui ont justifié la proposition de découpage de notre municipalité régionale de comté et le choix des municipalités qui en font partie sont : la proximité de l'École Secondaire Polyvalente Veilleux Saint-Joseph de Beauce, des Services de Santé : Clinique Médicale Saint-Joseph de Beauce et Hôpital Saint-Joseph de Beauceville, des Services Juridiques du Palais de Justice de Saint-Joseph de Beauce, équipement sportif de l'Aréna de Saint-Joseph, des emplois aux usines de Saint-Joseph et à l'Abattoir Turcotte et Turmel à Vallée-Jonction, du réseau routier Autoroute 73, du Syndicat U.P.A. de Beauce-Centre, du Bureau régional de l'Agriculture de Saint-Joseph de Beauce, notre appartenance à la Corporation de Développement Économique de Beauce Centre Inc.

Toutes les M.R.C. ont hérité des pouvoirs des anciens conseils de comté auxquels se sont ajoutées des attributions originales comme l'aménagement du territoire. Elles recevront les pouvoirs que le gouvernement du Québec se promet de décentraliser vers les niveaux régional et local.

Toutes les Municipalités Régionales de Comté partagent deux caractéristiques : elles sont régies par le Code municipal et elles regroupent des villes qui siègent maintenant aux côtés des autres municipalités locales aux fins de l'aménagement du territoire ¹.

1. Extrait du discours de M. Jean-Marie Moreau, 17 février 1983.

Les compétences d'une M.R.C. sont, en résumé :

1^o Aménagement du territoire (élaboration, adoption, mise en application et révision d'un schéma d'aménagement).

2^o Autres compétences en vertu du Code municipal ou d'autres lois : évaluation foncière des municipalités rurales, vente des immeubles pour non-paiement de taxes, bureau d'enregistrement et palais de justice, chemins et cours d'eau de comté, réglementation et administration des territoires non organisés. (T.N.O.)¹

La Municipalité Régionale de Comté de Robert Cliche succède au Conseil de Comté de Beauce. Les archives du Conseil de Comté de Beauce seront déposées au bureau du secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Robert Cliche.

Le bureau d'évaluation est maintenu jusqu'au rôle nouvelle génération (1983).

Essentiellement, la M.R.C. de Robert Cliche regroupe les municipalités qui s'identifient dans le milieu à la notion de Beauce-Centre, soit les municipalités rurales gravitant autour des centres urbains de Saint-Joseph et de Beauceville.

La M.R.C. de Robert Cliche constitue un ensemble de municipalités suffisamment homogènes, regroupées dans le centre de la Beauce, autour des municipalités urbaines de Beauceville et de Saint-Joseph, avec la population et les infrastructures suffisantes pour lui assurer la pleine viabilité que lui garantit le dynamisme beauceron².

1. Pierre Blais, Division de l'aide aux communautés et aux M.R.C. — Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire — Ministère des Affaires municipales Octobre 1981.

2. Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales Comité de Consultation de la Beauce — Consultation pour la constitution des Municipalités Régionales de Comté dans la zone de la Beauce — 04 198.

Le groupement économique de Beauce-Centre Inc. (G.E.B.C.I.)

Saint-Odilon fait partie depuis 1981 du Groupement Économique de Beauce-Centre Inc.

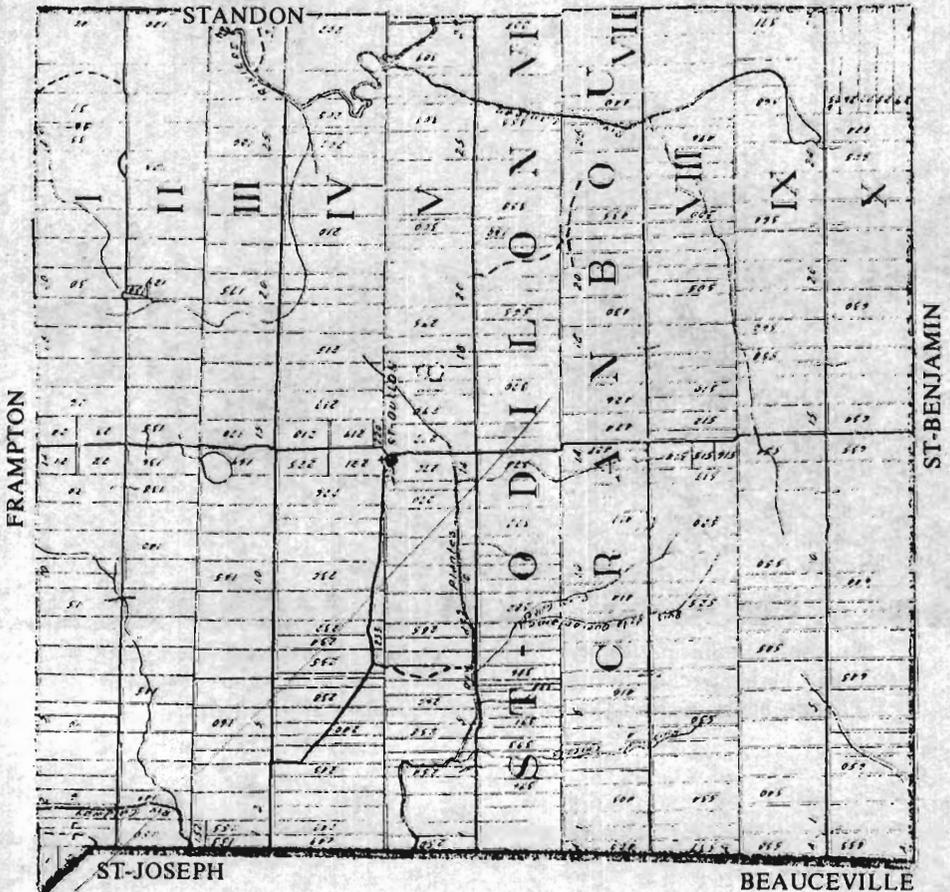
Cette association à but non-lucratif vise à promouvoir le commerce et l'industrie en général dans la région.

Un commissaire industriel est nommé pour faire le lien entre les industriels ou les promoteurs (ceux qui ont des projets en ce sens) et les différents ministères ou institutions gouvernementales, afin d'obtenir de l'aide ou des subventions du gouvernement.

C'est M. Valère Morissette qui fut le premier commissaire industriel du G.E.B.C.I. L'actuel commissaire est M. Gaston Bégin de Saint-Joseph de Beauce.

St-Odilon en 1883

LAC ETCHEMIN



Saint-Odilon de Cranbourne est en somme une petite municipalité. Sa population, au dernier recensement était de 1 595 habitants; mais son histoire, depuis la première hutte, jusqu'à nos jours est jalonnée de belles réalisations, à tous points de vue.

Ses projets pour l'avenir sont : l'implantation d'un réseau d'aqueduc et d'égoût, ce qui permettrait à la municipalité un développement plus important au point de vue industriel et résidentiel, et apporterait une amélioration des services déjà existants.

Souhaitons que pour les années futures, notre « coin de pays » continue de progresser. Le passé étant garant de l'avenir, nous sommes convaincus que les espoirs de tous et chacun seront concrétisés.



Le conseil municipal actuel, composé de : MM. Jean-Claude Montpetit, Jean-Charles Drouin, Jacques Vachon, André Fecteau, sec-trés., Gaétan Pouliot, maire, Gerard O'Connor, André Drouin, Yvon Cloutier.

Divers

1882: Il est proposé que la somme de \$ 200.00 soit payée pour toute information qui pourrait aider à découvrir la personne ou les personnes qui ont brûlé la grange et l'étable de M. J.P. Lessard de cette municipalité.

J.P. LESSARD, *maire*
Georges SAMPLE, *conseiller*.

1913: Il est proposé que le Conseil municipal oblige tous les contribuables de cette municipalité ainsi que tous les membres de leur famille à se faire vacciner et qu'à défaut s'ils refusent de se conformer, qu'il leur soit imposé une amende de une piastre par jour tant qu'ils ne se seront pas vaccinés. (Épidémie de grippe espagnole).

Vétérans de la guerre 1914-18

M. Raymond (Bébé) Poulin demeurant à Vancouver et qui fêtera en 1983, ses 95 ans.

M. Antonio (Cabon) Poulin menuisier de son métier, maintenant âgé de 93 ans et demeurant à Boston.

Tous deux sont les fils de Noël Poulin et d'Angéline Lessard.

Deux fils de M. Ned Colgan.

1914: premières autos à Saint-Odilon. OVERLAND: Linière Poulin Modèle 1914, \$ 1800.00. Briscoe: Florian Maheux.

6 avril 1914: Il est statué et ordonné par règlement comme suit: toute personne, pour exercer dans la municipalité de Saint-Odilon de Cranbourne aucun genre de commerce, négoce, métiers, état ou profession ci-après énumérés est obligé à prendre une licence de la corporation de Saint-Odilon et il est défendu de les exercer dans les limites de cette municipalité sans être préalablement muni de cette licence.

La licence ne sera accordée que pour une période de douze mois commençant le quinze mai de chaque année.

Commerce — a) Pour un marchand de nouveauté (marchand gén. \$2.00); b) Pour un voiturier; c) Pour un voiturier étranger; d) Pour un industriel propriétaire de moulin à scie; e) Pour un colporteur de marchandises de quelque nature que ce soit, à pied ou à cheval; f) Pour une personne et société ne résidant pas dans la municipalité depuis douze mois et désire y vendre des articles de nouveauté (marchandises sèches); g) Pour une personne tenant un hôtel de tempérance; h) Pour un boucher.¹

Chemin de fer: 5 janvier 1917.

Il est proposé que le conseil municipal de cette paroisse approuve hautement les vues de l'honorable Gilbert Sévigny qui nous offre une ligne de chemin de fer qui passerait dans la paroisse vu qu'on est à treize milles de la station la plus rapprochée.

1937: Attendu que dans notre municipalité, il y a des abus considérables commis dans nos chemins par le fait que plusieurs glissent dans nos côtes sur traîneaux et se lancent ainsi à des vitesses vertigineuses de manière à rendre dangereux l'usage de nos chemins:

Il est décidé de définir comme nuisance le fait de glisser ainsi en traîneau dans nos chemins publics et de défendre cet état de chose sous toutes les peines mentionnées à l'article 535 du code municipal.

Consécration au Sacré-Cœur

Le 2 janvier 1945, notre conseil municipal a décidé de consacrer officiellement la municipalité au Sacré-Cœur, de mettre ses projets, ses entreprises, ses travaux sous sa protection toute puissante, et a autorisé le maire à prononcer

1. Livre des règlements 1866-1982.

publiquement cette consécration au nom du Conseil et de la municipalité.

3 juillet 1945: Le Conseil réclame: 1° La démobilisation immédiate de tous les conscrits dans les camps d'entraînement; 2° Une amnistie générale sans restriction et immédiate pour tous les délinquants et déserteurs de l'armée; 3° Le rappel immédiat de la loi de la conscription et que copie soit envoyée au Premier Ministre King et au député de Dorchester.

1945: Le conseil transfère les fonds de la municipalité de la Banque Provinciale à la Caisse Populaire.

Le 27 février 1957, la municipalité achète un « Livre d'Or » devant servir à recevoir les signatures des visiteurs de marque et pour souligner les occasions spéciales.

1958: La Corporation souscrit une somme de \$ 65.00 pour ériger une croix dans le rang 8 entre les paroisses de Saint-Odilon et Sainte-Germaine.

1975: La municipalité procède à l'identification des rues et donne aux résidences des numéros civiques (toponymie).

23 décembre 1976: Transfert des livres de la municipalité. L'ancien bureau était situé à la résidence de M. Laurent Duval depuis 1942.

Le 30 mars 1977: il est proposé par Denis Nadeau, secondé par Jean-Marc Drouin et résolu que demande soit faite au Ministère des Transports d'installer une lumière clignotante à la jonction des routes 275 et 276, soit au coin des rues Bélaire et Langevin.

Lots vendus pour les taxes, en 1881-82-83-84.

Ancien cadastre		Lots vendus pour la somme de :	Propriétaires actuels	Nouveau cadastre	Année de la vente.
Lot	Rang				
4	2	\$ 1.06	Fernand Lessard, St-Joseph	147	1881
24	3	\$ 1.63	Raymond Drouin	179	1881
18	4	\$ 2.17	Hydro-Québec	215	1881
19	4	\$ 2.24	Hydro-Québec	214	1881
24	4	\$ 2.24	Hydro-Québec	208	1881
20	4	\$ 2.24	Hydro-Québec	212, 213	1881
25	3	\$ 1.03	Hydro-Québec	180	1881
7	5	\$ 1.15	Simon Boily	262, 263	1881
21	5	\$ 3.15	Émile Bisson, Ferme H. Giguère	298, 299	1881
9	6	\$ 1.15	Réjean Vachon	382	1881
10	8	\$ 1.12	Marcel Maheux, Jean-Paul Mathieu	523	1881
7	8	\$ 0.50	Jean-Paul Mathieu, Jules Poulin	527	1881
21	8	\$ 0.21 ¼	Raymond Boily	502, 503	1881

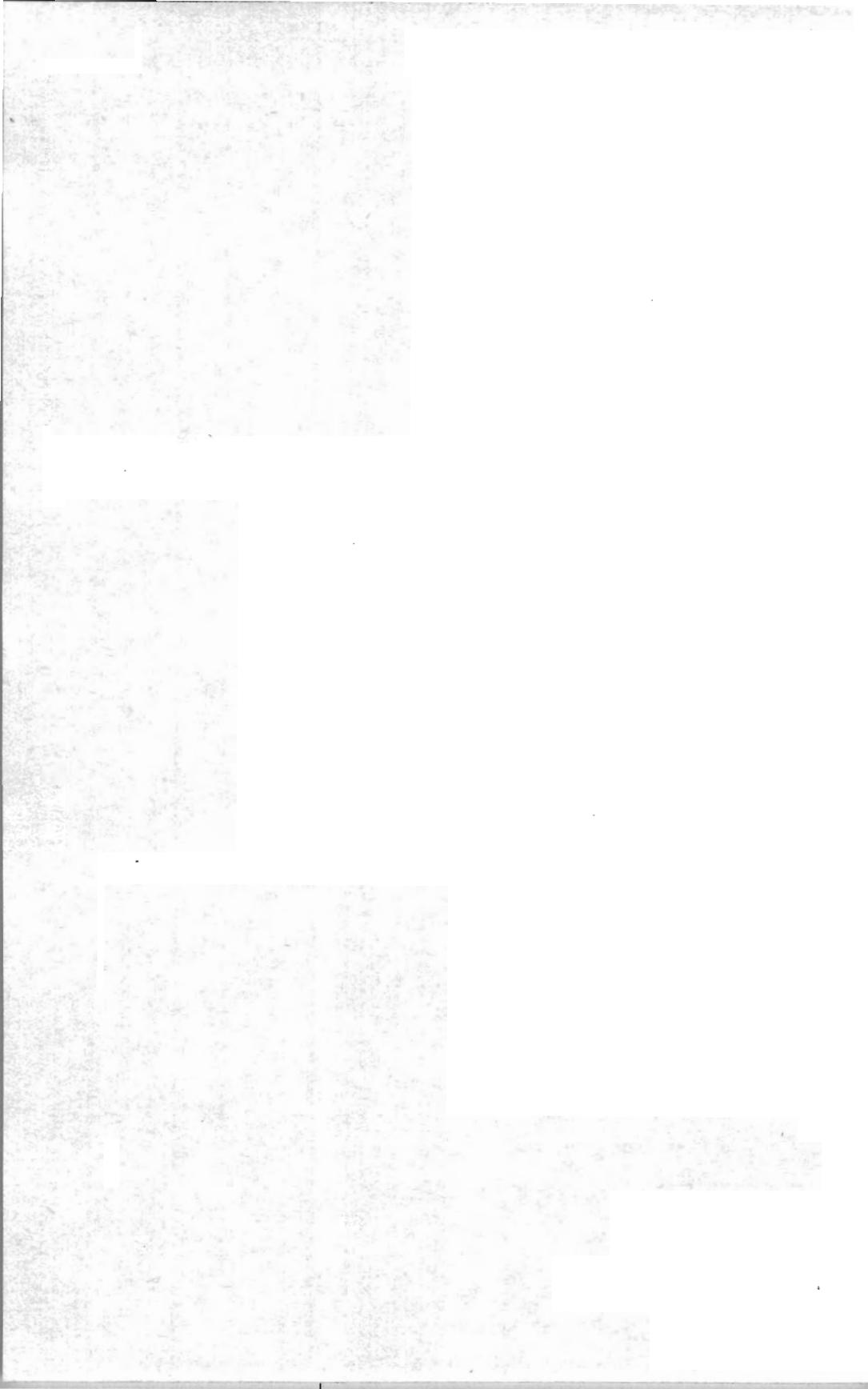
27	10	\$ 1.06		Partie des lots	
28	10	\$ 1.06	Pierre Pouliot, Guy Lehoux	619, 620, 621	1881
29	10	\$ 1.06	Fernand et Jean-Luc Bisson	622, 629	
A	12	\$ 0.06		756, St-Benjamin	1881
1	12	\$ 0.06		755, St-Benjamin	1881
2	12	\$ 0.06		754, St-Benjamin	1881
3	12	\$ 0.06		753, St-Benjamin	1881
18	13	\$ 0.12		776, St-Benjamin	1881
26	2	\$ 7.00	Christian St-Hilaire, Raymond Drouin	123	1882
23	8	\$ 1.00	Bernadette Asselin, Paul-Hermel Bolduc	499	1882
14	9	\$ 7.24	Léo Rancourt, Pierrot Gagné, Albéric Labbé, Hydro-Québec	554	1882
10	2	\$ 1.65	Henri-Louis Poulin	141	1883-1884
11	2	\$ 1.63	Jules-Aimé Cloutier	140	1883-1884
12	2	\$ 1.65	Jules-Aimé Cloutier	139	1883-1884
9	2	\$ 1.65	Léo Vachon, Benoît Drouin	142	1883-1884
¼ de 1	2	\$ 0.75	Mme Robert Cloutier	¼ de 150	1883-1884
3	2	\$ 1.83	Rolland Bélanger, Jean-Jacques Perron	148	1883-1884

Lots vendus pour les taxes, en 1881-82-83-84.

Ancien cadastre		Lots vendus pour la somme de:	Propriétaires actuels	Nouveau cadastre	Année de la vente.
Lot	Rang				
9	1	\$ 1.68	Rosaire Poulin	15	1883-1884
10	1	\$ 1.80	Denis et André Turmel	16, 17	1883-1884
11	1	\$ 1.80	Gérard Lessard	18	1883-1884
7	3	\$ 1.32	Guy Pouliot	162	1883-1884
8	3	\$ 2.38	Ferme Henri Giguère	163	1883-1884
10	3	\$ 2.17	Gaétan Pouliot, Raymond Drouin	165	1883-1884
24	4	\$ 2.11	Hydro-Québec	208	1883-1884
½ du lot 20	5	\$ 6.04	Léonard et Bernard Wickens	296	1883-1884
28	5	\$ 3.95	Hydro-Québec et Dieudonné Drouin	309	1883-1884
17	12	\$ 1.50		St-Benjamin	1883-1884
18	12	\$ 1.50		St-Benjamin	1883-1884
19	12	\$ 1.50		St-Benjamin	1883-1884

CHAPITRE V

**VIE
SCOLAIRE**



HISTOIRE SCOLAIRE

- Les débuts
- Mise en place du système scolaire
- Extrait de correspondance pour la venue des religieuses
- Arrivée des religieuses et installation
- Premier couvent
- Réforme scolaire
- Taxes et salaires
- Souvenirs
- Présidents, secrétaires-trésoriers et inspecteurs d'école de 1882 à 1983
- Le personnel de l'école



C'était le 24 septembre 1901 ! Un groupe d'élèves à la « Chaufferie » avec le professeur et M. le curé J.M. Dupuis.

La vie scolaire

Évoquer cent ans de vie scolaire dans une petite paroisse comme St-Odilon, c'est réveiller dans le cœur des jeunes et des moins jeunes des souvenirs parfois pénibles mais aussi heureux. Qu'on se rappelle les écoles de rang, les longues marches d'hiver, la construction du premier couvent, la centralisation et la régionalisation des écoles, etc. ! Mais, il ne faut pas oublier que la même histoire s'est déroulée partout au Québec. En effet, toutes les commissions scolaires municipales ont été sous la juridiction du Conseil de l'Instruction Publique puis du ministère de l'Éducation. Cependant, les coutumes, le mode de vie et le caractère local des paroissiens marquent notre histoire scolaire de moments uniques.

Les débuts; premières séances

Qu'il s'en est usé des fonds de culottes sur les bancs d'école depuis le premier procès-verbal de la Commission scolaire de St-Odilon de Cranbourne. En effet, celui-ci date du 25 septembre 1882 et comme vous vous en doutez bien il est rédigé en anglais. Patrick O'Reilly assume la tâche de secrétaire sous la présidence de Patrick Cassidy; les commissaires sont Benonie Plante, Henry Connors, Octave Grenier et Martin Connors. Il semble que les réunions se tenaient à des heures et en des lieux différents selon les obligations de chacun; la maison d'école, la fromagerie, les résidences de présidents ou

de secrétaires etc., ont toutes servi de toit aux délibérations. L'année 1888 marque le début de la francisation des rapports, et ce, sous le secrétariat de Thomas Doyon.

Mise en place du système scolaire ; premières écoles

Le Québec connaît cinq périodes lors de son évolution scolaire ;

1) *Le régime français* (1608–1760) ; l'autorité en matière d'enseignement appartient à l'Église catholique. Durant cette période, il n'y a aucune structure administrative de l'enseignement. Le concours du pouvoir civil est surtout d'ordre financier.

2) *Premières étapes d'un système scolaire public* (1760–1841) ; « La période qui va de 1760 à 1841 peut se découper en trois étapes : continuation du régime de l'initiative privée ; tentatives pour créer un système scolaire centralisé ; législation pour développer des structures locales »¹.

3) *Élaboration d'un système scolaire* (1841–1867) ; « La troisième période qui s'étend de 1841 à 1867 revêt une importance particulière. C'est durant cette période que s'ébauchent les caractères dominants du système administratif et financier de l'enseignement public. On y voit se préciser la commission scolaire avec le régime de fiscalité qui lui est propre et les premières divisions confessionnelles ; on voit apparaître le poste de surintendant, puis le Conseil de l'Instruction publique ».

4) *Cristallisation du système scolaire* (1867–1907) ; Cette période marque la définition des structures locales qui viennent d'être mises en place. Le mouvement de confessionnalité

1. Rapport Parent. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Ronalds-Federal Limited, Imprimeur-Relieur pour le Gouvernement du Québec. 1965, Tome 1. 139 p.

se sépare en deux secteurs autonomes ; le secteur protestant et le secteur catholique.

5) *Expansion des services d'enseignement (1907-1961)* ; « Durant cette période, on voit se créer et se développer de nouveaux services d'enseignement pour répondre aux besoins d'une société industrielle : enseignement secondaire et supérieur, formation du personnel enseignant, enseignement agricole, enseignement ménager et familial ; on voit aussi se poser les problèmes de la centralisation des commissions scolaires, de la fréquentation obligatoire et de la gratuité ».

L'érection de la municipalité scolaire de Cranbourne voit donc le jour durant l'époque de la cristallisation du système scolaire québécois.

Ainsi, selon la loi de 1841 (à l'époque de l'élaboration d'un système scolaire) la paroisse est divisée en arrondissements scolaires. La première proposition quant à la construction d'une école se fait le 6 octobre 1890 : « Il est proposé que l'on fixe une place de maison d'école pour le 9^e ou le 10^e rang de Cranbourne et qu'on achète un emplacement »¹. Dès le 25 octobre, la soumission de Romain Bolduc est acceptée pour le montant de \$ 250.00. L'école de l'arrondissement n° 5 desservira donc les 9^e 10^e-11^e et 12^e rangs. L'entrepreneur sera payé comme suit :

- \$ 50.00 au mois de juin lorsque la maison sera levée.
- \$ 50.00 à la livraison ;
- \$ 50.00 au mois de janvier (1892) ;
- \$ 100.00 au mois d'avril.

Établissement des écoles de rang

1900 : Demande pour une nouvelle école dans l'arrondissement no 7.

1905 : Dans le livre des délibérations de la commission scolaire de 1905 ; nous relevons une description d'école demandée pour le 1^{er} rang.

Grandeur : 24 par 28 pi.

1. Livre des délibérations de la Commission scolaire Saint-Odilon.



Un groupe d'élèves du 1^{er} rang en 1923. 1^{re} rangée: Josaphat Bolduc, James Murphy, Émile Bolduc, Raymond Colgan (vêtu de blanc), Leopold Lapointe, Antonia Turcotte, Lucienna Lapointe, Léo Côté, Leonard Colgan. 2^e rangée: Odilon Colgan, Edmond Bolduc, Vincens Murphy, Mary-Ann Colgan, Marcella Colgan, Mary Colgan, Margaret Colgan, Aimée Côté, Léda Cliche (à l'avant d'Aimée), Béatrice Colgan et Arthur Colgan. *Professeur*: Marie-Ange Nadeau.

École du 1^{er} rang en 1950.



Des fondations jusqu'à la terre ferme, un *solage* [sic] d'au moins un pied en mortier.

Châssis et *lambourde* [sic] en cèdre.

9 châssis doubles avec vitre de ventilation à chaque châssis dans le bas.

2 portes doubles et 2 portes simples.

12 pi. de poteaux de couverture en planche et en bardeaux de cèdre.

4 lambris *embouvetés* [sic] et 2 papiers, un noir dehors, un papier jaune dedans, dernier lambris en dedans blanchi.

Les pignons *clabodés*, [sic] larmiers et excédages.

Tringle en bas et en haut.

etc.

Poêle *clasoir* [sic] et *tôlé*. [sic]

Trappe et échelle pour monter au grenier.

Une cheminée en brique 3 pieds au-dessus de la couverture.

Petite cuisine (6 pieds par 10).

Perron de 5 pi. par 10 en madrier de 1½ po. avec escalier.

Cave de 6 ou 7 pi. avec trappe.

Tablette au-dessus du poêle.

Tablette, horloge.

1907: Le 9 mai 1907, à une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, il est résolu avec l'autorisation de Monseigneur C.A. Marois V. S. de permettre à la municipalité de bâtir une école modèle élémentaire et d'y occuper le même espace de terrain sur la terre de la Fabrique qu'occupait l'ancienne école.

1908: Le couvent; école no 2.

1911: Construction de l'école no 4.

1913: Construction d'école dans l'arrondissement no 3.

1937: Construction de l'école du coin du 8.

Construction de l'école du haut du 10 (no 9).

Formation de l'arrondissement no 11, école construite sur le lot 424 de Jean-Thomas Fecteau.

L'école du haut du 8 rebâtie sur le lot 438 d'Ernest Drouin.



École du rang 4.



Des élèves de l'école du coin du 8 en 1947. *1^{re} rangée*: Rock-Ann Hinds, Benoît Labbé, Martin Fecteau, Pauline Fecteau, Mary-Ann Hinds, Andrée Drouin. *2^e rangée*: Marc Labbé, Berchmans Baillargeon, Noella Fecteau, Lisette Vachon, Claudette Baillargeon. *3^e rangée*: Marcel Thibodeau, Réjeanne Labbé. *4^e rangée*: Guy Vachon, Henri-Paul Drouin, Suzanne Mathieu, Liliane Baillargeon, Liliane Fecteau. *5^e rangée*: Noël Lessard, François Thibodeau, Helen Hinds. *6^e rangée*: Claude Baillargeon, Bernard Drouin, Cécile Thibodeau. *7^e rangée*: Geneviève Lessard, Marcelle Labbé, Gervaise Drouin (complètement à droite).

Autres constructions d'écoles; (taxe)

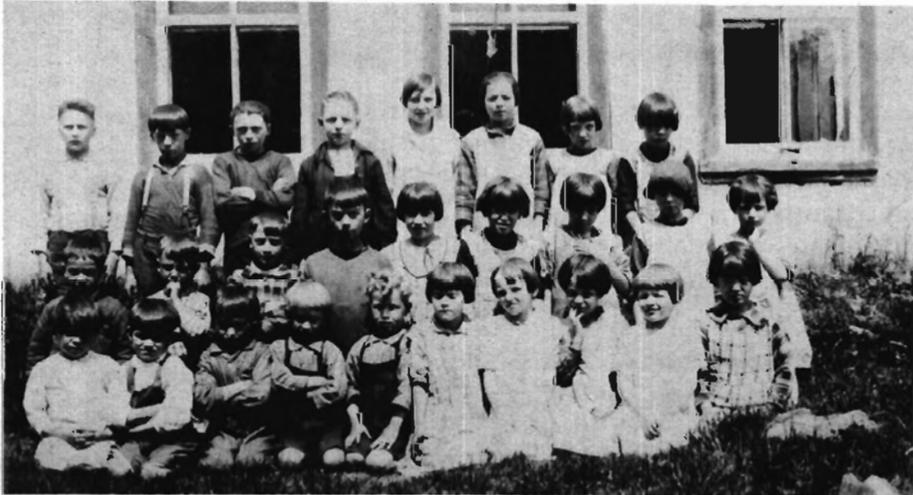
La fin du dix-neuvième siècle est marquée par la division des arrondissements et l'établissement de nouvelles écoles. Ainsi, au cours de ces vingt ans voit-on :

— Les rangs 7 et 8 se divisent en deux arrondissements : no 3, c'est-à-dire bas du 8 sur la terre de Patrick Fitzgerald. Soumission de Luc Pomerleau, \$293. no 6, c'est-à-dire haut du 8 sur la terre d'Adrien Tardif. Soumission de François Mathieu, \$293. Une taxe spéciale de \$2.10/cent piastres sur évaluation des propriétaires paiera le montant de la construction de l'école.

— William Wickens et Michael Armstrong requièrent de former un arrondissement scolaire. La commission accède à cette requête.

— Nouvelle école dans l'arrondissement no 7 à la charge de l'entrepreneur William Armstrong pour la somme de \$200.00

Élèves du haut du 8 vers 1928. *1^{re} rangée*: —, —, Raoul Couture, Conrad Couture, Martha Drouin, Laurette Baillargeon, —, Fernande Turcotte (Thomas). *2^e rangée*: Désiré Cloutier, —, Gustave Drouin, Rolland Turcotte, Julienne Asselin, Reine-Emma Cloutier, Aurore Rancourt, Aimée-Rose Baillargeon, Marie-Anges Rancourt. *3^e rangée*: Gérard Asselin, Raymond Lessard, Robert Fecteau, Donat Bellavance, Germaine Baillargeon, Hélène Drouin, Rollande Baillargeon, Rose-Annette Cloutier.



Confessionnalité des écoles

La question soulevée face à la confessionnalité des écoles québécoises ne date pas des dernières décennies. En effet, à la fin du 19^e siècle, beaucoup de paroisses regroupent des fidèles de religion catholique et anglicane.

À cette époque à Saint-Odilon, l'enseignement s'effectue selon les croyances de chaque peuple. Les anglicans en minorité éprouvent de la difficulté à garder leur école. Le livre des délibérations relate qu'il existe une corporation de dissidents protestants dans la municipalité. Les commissaires regrettent vivement cette situation, vu que les dits dissidents protestants ne sont pas assez nombreux et trop éloignés les uns des autres.

Il y a 2 maisons d'école en opération (3-6) et les enfants qui vont à l'école protestante sont presque tous catholiques (les livres aussi). Les commissaires ne voient aucune utilité à cette école. Le surintendant de l'instruction publique a jugé leur cause comme n'étant pas justifiable.

Population : protestants dissidents : 43 âmes.

Nombre d'enfants de 7 à 14 ans : 7.

Nombre d'enfants de 5 à 7 ans : 4, dont 3 seulement dans un rayon de 2 milles $\frac{1}{2}$, les autres sont très éloignés et dans l'impossibilité d'assister aux cours.

En 1899, une requête est faite pour que la commission et les propriétaires de l'arrondissement travaillent ensemble à l'abolition de l'école dissidente.

Qualité des écoles

Si les étudiants du début du siècle avaient la possibilité de revenir ne serait-ce qu'une journée fréquenter l'école, ils seraient fort ébahis. En effet, il est loin le temps où on lit dans les rapports de l'inspecteur, les notations suivantes.

« Toutes nos maisons d'école laissent à désirer. Elles sont froides pour la plupart, les salles de cours sont trop petites, pas beaucoup de ventilation. Les lieux d'aisance sont en

général en mauvais état, remplis de neige pour la plupart, les portes ne ferment pas, etc.

Le mobilier est en mauvais état. Des écoles n'ont pas de pupitres pour écrire. Pas de sièges à dossiers. Il faudrait 1 ou 2 tableaux noirs. Cartes géographiques. Registre des visiteurs ».

Lst. GUAY, *Inspecteur 1904*

Dans les rapports suivants, nous retrouvons souvent les mêmes remarques, soit :

- Réparer les portes, les solages etc. l'état du matériel et des fournitures laisse souvent à désirer.
- Les anciennes institutrices se souviennent sûrement de cette remarque : « Faire relier "L'enseignement Primaire" à la fin de chaque année scolaire ».

Cependant avec la construction du couvent, on tend de plus en plus à une amélioration des écoles de toute la paroisse.

Bois de chauffage

À la fin du siècle dernier, les parents qui ont des enfants en âge de fréquenter l'école doivent fournir au moins une corde de bois par enfant. Si les parents ne fournissent pas le bois nécessaire avant le premier février de chaque année scolaire, le secrétaire est autorisé à acheter le bois nécessaire. Cependant les parents doivent défrayer le coût de cet achat.

Au début du siècle, les soumissions pour le bois de chauffage se font à la criée sur le perron de l'église le dimanche après la grand-messe.

Voici quelques relevés de vente :

1921 : Bois des écoles : \$ 625.00.

1931 : \$ 300.

1941 : \$ 28.70 (arrondissement numéro 5), \$ 16.20 (arrondissement numéro 2), \$ 17.50 (arrondissement numéro 1), \$ 10.50 (arrondissement numéro 6).

1953 : \$ 7.00 la corde pour le bois de 24 pouces, \$ 5.00 la corde pour le bois de 18 pouces, \$ 4.00 la corde pour le bois de 15 pouces.

1957 : \$ 5.00 la corde.

Extraits de correspondance pour la venue des religieuses

C'est à M. l'abbé J.B./ Dupuis que St-Odilon doit la venue des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours pour prendre la direction de son école.

Voici, à ce sujet la correspondance tenue entre M. l'abbé Dupuis, Mgr. L.-Nazaire Bégin, archevêque de Québec et Mère Ste-Marie-Madeleine, supérieure générale des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours de St-Damien.

St-Odilon de Cranbourne, 21/02/1903

Révérènde Mère Ste-Marie Madeleine,
Supérieure générale des Sœurs de N.D.P.S.
St-Damien, Bellechasse.

Ma Révèrende Mère,

Je vous transmets avec beaucoup de plaisir la lettre que j'avais l'honneur d'adresser à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, le 14 du présent mois, avec la réponse que je viens de recevoir.

St-Odilon de Cranbourne, 14/02/1903

À Sa Grandeur,
Monseigneur L.N. Bégin, D.D.
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Le quinze septembre dernier, j'avais l'honneur de vous écrire pour vous transmettre une requête de mes paroissiens au sujet de l'établissement d'une communauté religieuse à St-Odilon.

Dans votre réponse du vingt-six du même mois, Votre Grandeur, me disait...

« Ce qu'il y aurait de mieux à faire pour ce qui concerne votre paroisse, ce serait d'entrer en relations avec l'une de nos communautés déjà existantes ici et de voir s'il ne lui serait pas possible avec le concours dévoué de vos excellents paroissiens — de répondre à vos désirs et aux besoins réels de l'enfance. Il me semble que la chose serait réalisable. Je ferais tout en mon pouvoir pour vous aider à mettre à exécution ce louable projet... »

Pour me conformer à vos sages conseils, je me suis adressé aux bonnes sœurs de Saint-Damien, croyant que de toutes les communautés déjà existantes au Canada, il n'y en avait pas de plus propre à répondre aux besoins de nos paroisses agricoles.

Maintenant, j'apprends ce soir, avec beaucoup de surprise et de chagrin par la Révérende Mère Supérieure de St-Damien, que Votre Grandeur semblerait complètement étrangère à la fondation d'un couvent à St-Odilon. Voici ce qu'elle m'écrit comme venant de votre part.

« La première démarche à faire pour un curé, dit-il, c'est de s'adresser à l'Archevêque pour savoir s'il permet un couvent et si les conditions proposées par les paroissiens sont acceptables. Pour obtenir cette autorisation, il doit faire connaître ce qui concerne l'établissement projeté, quelle espèce d'école il veut avoir : modèle à l'élémentaire, quelle maison et quel salaire il pourra offrir aux sœurs. »

Après toutes les démarches qui ont été faites par mes paroissiens et par moi-même auprès de Votre Grandeur pour la fondation d'un couvent ici, je vous avouerai franchement que ces lignes de la Supérieure Générale m'ont quelque peu contristé et humilié.

Cependant je me hâte de déclarer que malgré toute ma bonne volonté et mon grand désir de me remettre à Votre Grandeur dans tout ce qui concerne cette affaire, j'ai eu le tort de ne pas lui avoir communiqué plus tôt la réponse favorable des excellentes religieuses de St-Damien.

Prosterné de nouveau aux pieds de Votre Grandeur, je lui demande donc bien humblement et respectueusement :

1) L'autorisation et la permission de fonder un couvent des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours à St-Odilon. Près de mille piastres ont déjà été souscrites par les paroissiens pour l'érection de ce couvent.

2) Pour le moment, les commissaires offrent aux sœurs leur modeste école du village qui doit rester une école élémentaire jusqu'à ce que les paroissiens puissent bâtir un couvent convenable pour tenir une école modèle.

3) Les commissaires et les paroissiens sont disposés à donner à chaque religieuse un salaire de cent piastres par année, de leur fournir les meubles dont elles auront besoin ainsi que le bois de chauffage et de leur aider par tout autre moyen qu'il leur sera possible.

4) Pasteur et fidèles, nous prions Votre Grandeur de vouloir bien user de sa grande influence pour nous obtenir aide et secours dans la construction du couvent projeté.

J'espérais toujours pouvoir aller moi-même soumettre tous ces plans à Votre Grandeur, malheureusement je ne le puis. Autant qu'il m'est possible, je dois à cause de certaines infirmités m'abstenir de faire de longs trajets, en hiver surtout.

Daignez agréer l'hommage du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

J.-B. C. DUPUIS, *prêtre.*

Copie conforme à l'original.

J.-B. C. DUPUIS, *prêtre.*

Voici maintenant la réponse de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Archevêché de Québec.

Québec, le 19/02/1903

Monsieur l'abbé J.-B. Dupuis, prêtre
Curé de St-Odilon.

Bien cher Monsieur,

J'acquiesce volontiers à la demande que vous me faites, au nom de votre municipalité scolaire, de confier la direction de votre école près de l'église aux Bonnes Religieuses de Notre-Dame du Perpétuel-Secours de St-Damien. Ce devra être simplement un externat, comme ces religieuses en tiennent ailleurs, pour les enfants de votre paroisse. J'ai tout lieu d'espérer qu'elles vous donneront satisfaction. Elles sont très dévouées et réussissent généralement bien dans leur enseignement.

Les commissaires devront leur donner un local convenable, cent piastres par année pour chaque religieuse, puis le bois nécessaire au chauffage de la maison et le modeste ameublement dont elles auront besoin.

Veillez donc offrir mes félicitations à vos commissaires d'école et à vos paroissiens pour le zèle admirable qu'ils déploient pour assurer à leurs enfants les bienfaits d'une instruction solide à tous égards.

Agréez, cher M. le Curé, l'assurance de mon entier dévouement en N.S.

† L.N., *Archevêque de Québec.*

Ce que j'ai écrit à la Supérieure des religieuses de St-Damien était une mesure d'ordre général et de bonne discipline administrative, mais n'avait aucune relation particulière avec votre supplique pour St-Odilon.

(Copie conforme à l'original)

J.-B. C. DUPUIS, *prêtre*

Ces deux documents sont assez explicites et je crois qu'il est inutile d'y ajouter autre chose.

Bien à vous respectueusement,

J.-B. C. DUPUIS, *prêtre*

Arrivée des religieuses et installation

La commission scolaire autorise le curé à engager des religieuses pour faire la classe au village, elle met à leur service la maison d'école actuelle aussi longtemps qu'elles en auront besoin, \$ 100/année pour chaque religieuse et le bois nécessaire au chauffage de la maison. Elle leur cède de plus l'octroi d'école modèle quand le titre « modèle » aura été décerné à ladite école et que cet octroi aura été accordé.

Donc, lorsque les Sœurs arrivent à Saint-Odilon, elles demeurent dans l'ancienne maison de Claude Baillargeon ; celle-ci était alors située à la place du couvent. (Lorsqu'on décida de construire le couvent, la maison fut déménagée sur le terrain actuel de M. Baillargeon). 55 élèves fréquentent cette école, 16 y sont pensionnaires. Ceux-ci viennent de tous les coins de la paroisse, ils apportent leur nourriture pour toute la semaine et retournent dans leur famille le vendredi soir. (Dans les années antérieures, un autre local appelé « Chaufferie » aurait servi d'école. Les Sœurs y auraient enseigné les premières années, lorsque les locaux de l'école ne répondaient plus aux besoins).

1903 reste une année mémorable dans l'histoire de la vie scolaire de Saint-Odilon ; en effet, les religieuses de Notre-Dame du Perpétuel-Secours viennent enseigner dans notre paroisse. Elles hésitent cependant à prendre la direction de notre couvent car les religieuses disponibles manquent. La communauté vient d'ouvrir les couvents de St-Basile, St-Flavien, Ste-Justine et Château-Richer ; elles se rendent cependant aux pressantes demandes de M. l'abbé J.-B. Dupuis. Dans les notes diverses du « Soleil » du 8 septembre 1903 l'arrivée des religieuses est ainsi relatée :



Chaufferie.

« Toute la paroisse de Cranbourne était en liesse vendredi dernier. Quoique naturellement gaie par son site enchanteur, ce jour-là cependant, le soleil semblait plus radieux et la brise plus douce. Le vœu que caresse son digne curé et la population de St-Odilon allait s'accomplir.

Vers 9 heures du matin, deux religieuses du couvent N.D. du Perpétuel Secours de St-Damien de Buckland, Sœurs Ste-Euphémie qui agira comme supérieure et Sr. St-Louis de Gonzague, assistante, quittaient la maison mère, pour aller cultiver un nouveau champ de jeunesse, donner à ces jeunes plantes la rosée de l'intelligence et l'instruction. Comme leur émotion devait être vive quand, jetant un regard d'adieu sur la maison mère, la voiture les entraînant doucement disparaît derrière la montagne.

Les Dames religieuses prirent le dîner au presbytère de St-Édouard de Frampton, chez le révérend M. O'Farrell. Après avoir visité le couvent et l'église de cette paroisse elles continuèrent leur route vers Cranbourne. Le temps était superbe, et un doux soleil de septembre dorait les collines.

Partout sur le parcours, les femmes et les enfants saluaient avec respect ces anges de la charité et du dévouement, qui se rendaient au sein de la paroisse de Cranbourne pour y jeter la semence de l'instruction dans le cœur de la jeunesse.

Une vingtaine de voitures s'étaient rendues à la rencontre des religieuses, jusque sur le chemin de Frampton. Quand le cortège apparut sur la colline qui domine l'église, les cloches de l'église et du couvent sonnaient à toute volée, annonçant l'heureux évènement.

Un paroissien disait, en contemplant le spectacle : « Quelle différence avec cette pauvre France ! Tandis que là-bas, un gouvernement chasse impunément les religieuses, ici, dans notre pays, on les acclame, on les reçoit comme elles le méritent, c'est-à-dire comme des anges de bonté et de charité.

Les bonnes sœurs furent reçues par M. le Curé, au presbytère, qui leur souhaita la bienvenue au nom de la paroisse. Puis, elles se rendirent à l'église et prirent place près de la balustrade. Comme c'était le premier vendredi du mois, un salut solennel du très Saint Sacrement fut chanté. Le chœur de l'orgue, sous l'habile direction de Mlle Albertina Lessard, organiste, exécuta un très joli programme. L'église remplie de fidèles offrait un bien beau spectacle. Après le salut, les nouvelles religieuses se rendirent à leur couvent accompagnées de plusieurs dames de la paroisse. Elles parurent accompagnées de plusieurs dames de la paroisse. Elles parurent très heureuses de se voir chez elles dans ce modeste couvent, qui certainement avant longtemps fera place à un monument digne de la paroisse, car déjà une jolie somme a été souscrite par les généreux paroissiens de St-Odilon qui ne reculent devant aucun obstacle quand il s'agit du progrès de leur florissante paroisse.

Vers 5 heures, les nombreuses personnes qui avaient pris part à cette belle fête de famille, prirent le chemin du foyer, emportant dans leurs cœurs un bien doux souvenir de l'arrivée des religieuses dans leur paroisse.

Voici les noms des personnes qui sont allés à la rencontre des religieuses : MM. les commissaires L. Carrignan, Alex Poulin, Israël Pigeon, N. Gilbert et Geo. Wickens ; MM. les marguilliers D. Bolduc et P. Rouillard ; M. Ephrem Boivin, M. Mme et Mlle Et. Lapointe, Mme et Mlle Hinds, M. et Mme I. Dorval, M. Thos. Doyon, John O'Brien. Pierre Brun, Frs.

Beaudoin, H. Lessard, Vital Giguère. Odilon Lessard, Thomas Lessard, N.J.O. Labrie, Géo. Baillargeon, E. Duval, W. Lambert, Joseph Lapointe, Ans. Vallières, Élie Plante, Jos Pouliot, Ferd. Cloutier, Maurice Brun, L. Brun, John Brun, P. Fitzgerald, Oct. Bolduc, P. Carrigan, Jack Carrigan, Linière Lessard, Jean Roy, Jean Groslot, Ph. Fortin, Florian Maheux, Jos Dulac, Ferd. Cloutier, John Barry, G. Bisson, A. Murphy et une foule d'autres dont les noms nous échappent. »

Premier couvent

Après l'arrivée des religieuses, 1907 reste une année importante dans l'histoire locale de St-Odilon. La commission scolaire décide de construire un couvent. Elle accorde le contrat de la construction à M. Linière Vachon, le coût s'élève à \$ 4,000.

L'appui et la générosité du curé J.E. Donaldson et des paroissiens servent à doter le couvent d'une chapelle.

Premier Couvent.



L'entrée dans ce nouveau couvent se fait la même année, 100 élèves sont enregistrés au mois de septembre.

Une ère de progrès marque les décennies suivantes ; en effet, le nombre d'étudiants augmente, le taux de scolarisation est en hausse, l'obtention de brevets et certificats se fait plus fréquente.

Malheureusement, le 25/01/1933 un violent incendie vient contrer cette période de prospérité. Comme c'est l'habitude des religieuses en cette journée missionnaire, les enfants sont conduits à la chapelle pour réciter le chapelet pour la conversion des infidèles. La sacristine allume les lampions de la crèche voulant ainsi stimuler la dévotion des enfants. Cependant, la flamme prend à la longueur de la mèche et de là à la paille, au papier, au sapin, en un clin d'œil tout était la proie des flammes. On essaie d'éteindre avec un tapis et de l'eau. Inutile !

Les religieuses s'empressent de faire sortir les élèves tandis que la sacristine sauve les Saintes Espèces. Impossible de sauver quoi que ce soit, la fumée fait déjà suffoquer les gens.

Que de souvenirs ont été perdus ! Toutefois les gens ont pu sauver l'ameublement des deux classes du premier étage. En moins d'une heure tout est consumé, il ne reste plus que le bois de chauffage entreposé dans la cave ; celui-ci brulera durant la soirée.

Les pompiers volontaires déploient leurs efforts afin de protéger l'église et les maisons voisines, tandis que M. le curé se promène autour du feu en récitant des prières. La présence et les gestes de M. le Curé rassurent et encouragent les citoyens de la paroisse.

Les religieuses : S. Saint-Édouard, S. Saint Aubin, S. Saint-Émilien, et S. Sainte-Yvonne de Jésus trouvent logis au presbytère et quelques jours plus tard, elles aménagèrent chez Mme François X. Lécuyer. Elles notent qu'elles ont été l'objet des attentions, de la charité et des sympathies de tous. Mesdames Adélarde Cloutier, Vital Giguère et Démétrius Lord ont été de vraies mères pour les religieuses de Saint-Odilon.

La commission scolaire décide de réorganiser les classes le plus tôt possible, la salle publique est aménagée à cet effet. Le 2 février, les classes fonctionnent avec satisfaction, seul le cours de préparation est en congé pour quelque temps. Les gens de Saint-Odilon procurent le nécessaire à leurs religieuses ; meubles, batteries de cuisine etc. et en retour les gens ne demandent qu'un souvenir dans les prières.

Dans les archives de la commission scolaire, le rapport de l'inspecteur Lucien Gagnon traduit bien l'émotion que l'incendie avait causée :

« ... Avant de terminer ce rapport, je tiens à vous dire combien je regrette la destruction par le feu de votre magnifique couvent, lequel depuis 25 ans faisait l'honneur de la paroisse. Il est bien regrettable que ce malheur soit arrivé dans un temps de crise comme celui que nous traversons, car il est bien difficile actuellement d'entreprendre des projets de grande envergure. Si vous construisez cette année, faites en sorte d'utiliser des matériaux de notre province; vous n'ignorez pas que notre industrie forestière est très affectée par la concurrence étrangère; conséquemment, employez exclusivement du bois qui a crû et qui a été travaillé dans notre province. Le bois étranger n'est pas de qualité supérieure au nôtre ».

Malgré ce sinistre, la commission décide de reconstruire le couvent immédiatement. Les indemnités versées par les assurances et la subvention de \$ 6000.00 allouée par le gouvernement provincial sont d'un grand recours dans ce projet. Dès l'année suivante, les étudiants fréquentent cette nouvelle institution; celle-ci est bénie par le Cardinal Villeneuve le 1^{er} octobre. Le 30 octobre, la première messe est célébrée dans la chapelle du nouveau couvent.

Les inspecteurs d'école

Dans les premiers livres de délibérations, les seules remarques quant à la qualité de l'enseignement sont relatées par les inspecteurs d'école. Ceux-ci sont tenus d'évaluer les



Couvent.

institutrices en fonction dans les différentes classes. De plus, ils vérifient le matériel scolaire en usage.

*Quelques remarques du rapport
de Lucien Gagné en 1931*

« 1) Toutes les matières du cours des études ont été très bien enseignées dans vos classes, pendant l'année qui vient de se terminer.

2) Les livres en usage sont tous approuvés.

3) Classement des élèves a été très bien fait etc.

4) Je vous rappelle qu'il est de votre devoir de faire relier chaque année, "l'Enseignement Primaire". »¹

Dans presque tous les rapports d'inspecteur, cette remarque est relevée; aux dires de certaines maîtresses d'école du temps: « Jamais nous n'avons vu l'Enseignement Primaire relié au cours de notre carrière ». C'était une des rares demandes des inspecteurs au sujet du matériel scolaire.

La responsabilité de la qualité de l'enseignement relève donc principalement des inspecteurs d'école. Les commissaires s'occupent d'établir les salaires des maîtresses d'école, de les engager et de recueillir les plaintes des contribuables. Ils ont la

1. Livre des délibérations de la Commission Scolaire de Saint-Odilon.

responsabilité de la construction et de l'entretien des écoles; ils doivent percevoir les taxes et contrôler les finances de la commission scolaire.

Règlement adopté en 1915 concernant la tenue des classes et la présence des institutrices à l'école

A) Il est défendu de prendre des congés, excepté ceux accordés par les autorités ou de manquer des jours de classe réglementaires pour les remplacer par des heures additionnelles ou le samedi.

B) Que les heures de classe soient réglementaires de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi (la prière sera faite en dehors de ces heures) excepté les mois de novembre et décembre où les classes pourront finir à trois heures et demie, mais les récréations devront être supprimées durant ces deux mois si la classe se termine à 3 heures 30.

C) Les institutrices qui manqueront des jours de classe les remplaceront à la fin de l'année ou seront retranchées sur leur salaire.

Une copie de cette résolution devra être affichée dans chaque classe.

Bilan financier en date du 19/01/1921

Recettes :

Cotisation de \$0.70/cent piastres.....	4630.50
Versements de l'école de l'arrondissement n° 2	120.00
Subvention du gouvernement.....	369.00
Rétributions mensuelles	230.00
	\$ 5350.00

Dépenses ;

Salaires des institutrices.....	3050.00
Bois d'école	625.00
Salaire du secrétaire-trésorier.....	250.00
Intérêts des emprunts	100.00
Lavage et balayage des écoles.....	225.00
Fournitures et ameublement, réparations des écoles, compte des régisseurs des magasins, livres de recettes, papeterie, eau et électricité du couvent	1100.00
	\$ 5350.00

10/06/1963**Recettes ;**

Intérêts sur arrérages de taxes	200.00
Subvention du gouvernement provincial	56 154.00
	\$ 56 354.00

Dépenses ;

Dépenses d'administration	2217.00
Dépenses pour le personnel académique	6300.00
Dépenses pour les élèves.....	45 950.00
Dépenses pour le transport des élèves	9000.00
Frais divers de scolarité à payer.....	11 200.00
	369.70
	\$ 77 716.70

La commission scolaire prévoit des revenus non fonciers s'élevant à \$ 56 354.00 (pour payer les dépenses). Soit :

intérêts sur arrérages de taxes.....	200.00
subvention du gouvernement provincial....	56 154.00
	\$ 56 354.00